

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:

- **un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;**
- **un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;**
- **un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs.**

Rapporteur: Guy Dossan

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de Mme Maria Perez, puis de M. Alexandre Wisard s'est réunie les 10 février, 3 mars, 17 mars, 31 mars, 14 avril, 5 mai, 1er septembre, 22 septembre, 17 novembre 2010, 2 février, 9 février et 9 mars 2011 pour traiter de cet objet.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo-Muñoz et Mme Consuelo Frauenfelder, que le rapporteur remercie pour la précision de leur travail.

Rappel succinct de la proposition

Ouvert en juin 2009, le chantier de rénovation de la plaine de Plainpalais (70'000 m2), sur le secteur sud de la partie centrale de la plaine, s'est terminé en été 2010.

Ces travaux ont fait suite à une première étape "test" réalisée en 1998, qui a permis la mise au point des détails de réalisation du projet d'assainissement de la surface.

Ces travaux se sont réalisés à l'aide du crédit de 12 221 700 francs de la proposition PR-419, votée en mai 2007 par le Conseil municipal, pour la deuxième phase de réfection de la plaine de Plainpalais. Comme cela avait été mentionné, le montant de ce crédit ne permettait la réalisation que de la moitié environ de la surface centrale de la plaine, exception faite du mail périphérique.

L'achèvement de l'assainissement de la plaine comprend, comme indiqué lors du vote de la proposition PR-419, la terminaison de la réfection de la surface centrale, des réseaux de drainage de cette surface et les infrastructures de distribution et d'évacuation des fluides pour les manifestations, mais il comprend aussi la requalification complète du mail périphérique, élément nouveau par rapport à la situation décrite en juin 2005 lors du dépôt de la PR-419.

L'adjonction des travaux de réfection du mail périphérique est due à plusieurs constats. D'une part, la campagne d'analyse de l'état sanitaire menée par le SEVE sur tous les arbres situés sur la Ville de Genève, a montré qu'une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais étaient dans un état nécessitant leur remplacement à court ou moyen terme. D'autre part, les discussions et la concertation menées avec les usagers du mail ont démontré que les dimensions du mail ainsi que les espacements entre les rangées de plantations d'arbres sont trop étroites pour en permettre une occupation aisée. L'exiguïté de l'espace entre les stands des vendeurs et les arbres ne laisse que peu de place à la déambulation. Les grilles au pied des arbres constituent des obstacles pour les promeneurs et entravent leur déplacement. Les troncs des arbres sont endommagés par les manœuvres des véhicules, ce qui raccourcit de manière significative leur durée de vie et nécessite de très fréquents

travaux d'entretien. Diverses hypothèses ont donc été examinées, en collaboration étroite entre tous les services et mandataires concernés, pour finalement conclure que l'option consistant à reconfigurer complètement le mail, y compris dans sa géométrie et sa disposition spatiale, serait la meilleure.

Ce nouveau mail, plus large et doté de 3 rangées d'arbres sur tout le pourtour de la plaine, permettra à la fois aux marchands de placer leurs stands entre les arbres des rangées extérieures, et aux promeneurs de déambuler librement dans un espace libéré de tout obstacle.

Les 3 arrêtés de la proposition PR-753 ont donc pour objet la réalisation du solde de tous les travaux nécessaires à une réfection complète de la Plaine.

Arrêté I - achèvement de l'aménagement de surface de la zone centrale (secteur nord)

Revêtement en gorrh, réseaux secs et humides, aire de jeux pour enfants et Street-Plaza (travaux initialement prévus lors des discussions au sujet de la proposition PR-419); réaménagement de l'allée périphérique, portion du secteur nord de la plaine (travaux non prévus initialement)

Arrête II - réaménagement de l'allée périphérique

Replantation de nouveaux arbres sur la portion du mail bordant le secteur sud de la plaine dont la partie centrale est actuellement réalisée (travaux non prévus initialement)

Arrête III - réfection des collecteurs sur l'avenue du Mail

Raccordements des nouveaux réseaux (travaux prévus initialement)

Constats sur la situation actuelle

Aujourd'hui, l'arborisation de la plaine est réalisée sous la forme d'un mail comprenant un double alignement côté avenue du Mail et un triple alignement côté avenue Henri-Dunant et boulevard Georges-Favon. Elle est composée de 6 genres d'arbres différents dont 70% de marronniers, 20% de tilleuls et 10% d'ormes.

Le diagnostic sanitaire des arbres, réalisé en automne 2008, a mis en évidence que:

- 50 arbres (soit 20% du mail) ont été abattus et n'ont pas été remplacés ou sont dans un état sanitaire préoccupant, et donc condamnés à très court terme;
- il existe une accélération du phénomène de dépérissement ces dix dernières années (environ cinq arbres à remplacer par année);
- il existe une forte dépréciation sanitaire des marronniers.

Les principales causes en sont:

- la modification des conditions environnementales de la plaine: agrandissement des surfaces en enrobé bitumineux, réchauffement climatique, imperméabilisation et tassement du sol, augmentation des pollutions, déjections canines, etc.;
- les conflits grandissants entre arborisation et usages des lieux
- les problèmes sanitaires récurrents du marronnier (coloration et chute précoce des feuilles).

Les conséquences de la dégradation sanitaire des arbres et de la configuration actuelle du mail sont:

- la multiplication et la dispersion des interventions d'entretien des arbres;
- l'impossibilité de remplacer systématiquement et dans des conditions favorables les arbres dépérissant. De grandes difficultés de reprise des plants et une durée de vie limitée des jeunes arbres sont constatées sur les arbres remplacés.
- la dépréciation qualitative de l'ensemble du mail (arbres altérés et perte de qualité paysagère).

Au vu de l'état actuel du mail et de l'importance d'assurer la pérennité du réaménagement de la plaine, il convient de renouveler le mail dans son ensemble. Pour que cette opération se révèle pertinente à long terme et qu'elle permette de constituer un véritable mail arboré aux qualités dignes de cet espace public majeur, le développement des nouveaux arbres dans les meilleures conditions doit être garanti. Le concept de plantation doit être fondamentalement repensé, en adéquation avec l'organisation des marchés et les nombreux usages du lieu, et donc de reconsidérer complètement le positionnement des arbres le long du mail.

D'autre part, les conditions de tenue des marchés divergent entre les quatre côtés de la plaine en raison des différentes largeurs à disposition. De manière générale, il s'agira donc

de rétablir, sur tout le pourtour du mail, une situation confortable et équitable pour tous les usagers, ce qui impose un élargissement du mail.

Le projet de réaménagement: un concept d'ensemble

La phase en cours d'exécution s'est réalisée selon les principes décrits dans la PR-419. Le solde de la partie centrale, objet du premier arrêté de la PR-753, s'inscrit donc dans la continuité de ces principes, qui sont rappelés ci-après.

Revêtement de surface en gorrh

Ce matériau répond parfaitement aux contraintes d'utilisation du site et assure la praticabilité de l'espace par tous les temps. Sous réserve d'une remise en état régulière après chaque manifestation, la surface retrouvera facilement son aspect initial sans nécessiter de travaux importants. La très bonne perméabilité du gorrh nécessite néanmoins de récupérer les eaux de surface au moyen d'un réseau de drainage performant. Les risques de fuites de produits polluants, pouvant contaminer la nappe phréatique, et ceux de débordement de cette nappe ont conduit le service de géologie cantonal à imposer ce dispositif.

Réseaux et fourniture d'énergie

32 points de raccordement regrouperont les alimentations en électricité, en eau potable et l'évacuation des eaux usées.

Eclairage public

La partie centrale sera éclairée par des mâts de 16m placés aux abords du mail périphérique. L'éclairage du mail sera composé de luminaires sur mâts, d'une hauteur de 4,50 m.

Aire de jeux

La zone de jeux a été conçue comme partie intégrante de l'aménagement de la plaine et sera totalement ouverte, sans clôture. Elle accueillera des dispositifs de jeux dans une gradation suivant l'âge des enfants auxquels ils seront destinés. L'ouverture permettra ainsi le mélange des activités ludiques. Un jeu d'eau conciliable avec la fonction du lieu, élément décoratif et ludique, sera implanté

Street-Plaza

Le même principe d'ouverture et d'intégration à l'aménagement global a été retenu. Deux petits espaces complémentaires seront aménagés spécialement pour les débutants, afin que les enfants fréquentant régulièrement cet équipement puissent progressivement passer d'un jeu à l'autre à mesure qu'ils grandissent. Le street-plaza sera conçu comme partie intégrante de l'aménagement et constituera un véritable espace public où des usages autres que la glisse auront la possibilité de se développer. Il s'agira d'une infrastructure encaissée, dont le relief intérieur sera adapté à son utilisation, permettant de dégager les vues de tout obstacle.

Buvettes et pavillons

Deux buvettes saisonnières seront implantées de mars à octobre. Un pavillon de services, comprenant des locaux multi-usages pour les employés de la Ville et pouvant être un lieu d'information officielle ou informelle sur les activités de la plaine, sera également implanté.

Des W.-C publics saisonniers, accolés aux deux buvettes et au pavillons précité seront mis à disposition.

Le mail périphérique

Le mail sera fondamentalement repensé, sa largeur passant à 25 m sur tout son pourtour, avec une équidistance de 12 m entre chaque arbre dans le sens de la longueur et 9 m entre chacune des 3 rangées.

Plantations

- mail périphérique: reconstitution complète d'un mail arboré, durable et fonctionnel, composé d'un triple alignement, **soit 231 arbres**;
- pointe sud: plantation d'arbres (mêmes essences que le mail) en partie centrale de la pointe, **soit 21 arbres**, dont le montant est compris dans PR-419.
- places de jeux: **24 arbres**;
- 6 marronniers seront conservés.

Le nouvel aménagement représentera donc **un total de 282 arbres**.

Trois à cinq espèces seront implantées en mélange «aléatoire». La qualité et la pérennité de l'aménagement sont tributaires de la bonne reprise et de la longévité des plantations.

Compte tenu des importantes dépréciations sanitaires et dégradations observées sur les arbres actuels, il conviendra de garantir des conditions de replantation optimales pour les nouveaux arbres.

Ce nouvel aménagement permettra également de créer un site d'observation pour les plantations en milieu urbain

Organisation générale du mail: les marchés

La partie en enrobé sera élargie à 25 m sur tout le pourtour:

- deux rangées de stands se feront face de part et d'autre des rangées d'arbres extérieures;
- la place pour le véhicule du marchand, y compris l'espace nécessaire aux manœuvres de stationnement, sera garantie à l'arrière du stand;
- au centre, une troisième rangée d'arbres alternera avec du mobilier urbain, hors de l'emprise du passage des véhicules;
- un espace généreux de déambulation sera réservé de part et d'autre de l'alignement central des arbres.

Cette réorganisation générale permettra d'optimiser le travail des marchands, de rendre plus agréable la promenade, de protéger et pérenniser l'arborisation du mail, d'augmenter le nombre d'emplacements pour les marchés.

Mobilier urbain

140 bancs, 36 éléments d'éclairage, 6 fontaines, 6 doubles cabines téléphoniques, 7 bornes incendies, ~50 poubelles et une signalétique seront implantés.

Sur la pointe sud, des bancs circulaires seront mis en place au pied des arbres. Les espaces de jeux, bordés de bancs linéaires en béton, seront équipés de tables et de bancs en bois.

Tris sélectifs et bennes enterrées

2 centres de tris sélectifs seront implantés et 2 bennes seront installées sur le mail

Aménagements cyclables

La circulation des piétons et des cyclistes sera libre et permanente sur toute la plaine.

Des stationnements pour les vélos seront aménagés au droit des accès principaux de la plaine. Environ 150 épingles à vélos pour 300 places supplémentaires seront implantées.

Historique et phasage des travaux

PR-250 – Phase 1, étape «test»

En 1998, vote d'un crédit de 745 000 francs destiné à la réalisation d'une surface d'essai

PR-419 – Phase 2, travaux aujourd'hui terminés

En 2007, vote d'un crédit de 12 221 700 francs pour les travaux sur la partie sud du secteur central de la plaine (~20 000 m²).

PR-753 – Phases 3 et 4

Réalisation des travaux sur la moitié nord de la plaine (jusqu'à la rue Harry-Marc), soit 34 300 m², sur l'allée périphérique de la moitié sud de la plaine, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, soit 15 125 m².

Séance du 10 février 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du Département des constructions et de l'aménagement, Mme Isabelle Charollais, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Jean-Jacques Megevand, adjoint de direction au Service municipal du génie civil, M. Alessandro Morante, ingénieur au Service du génie civil, M. Gennaro Miele, ingénieur au Service municipal de l'énergie, Mme Debby Assaraf, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, M. Jean-Pierre Chervat, architecte paysagiste au Service des espaces verts et de l'environnement, M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, MM. Carlos López et Julien Descombes, architectes, et Yves Rappaz de CKNR Ingénieurs civils, mandataires, du groupe Circus.

M. Pagani explique que les 3^{ème} et 4^{ème} étapes des travaux de réfection de la Plaine de Plainpalais visent à aménager le mieux possible cet espace public. Il souligne la nécessité

d'assurer de manière optimale la cohabitation des diverses activités en tenant compte également des intérêts des usagers, aussi bien les parents et enfants que les propriétaires de chiens, et affirme sa volonté d'éviter toute ségrégation. Il n'y aura donc en particulier pas d'enclos, ni pour les chiens ni pour les enfants, au contraire de ce qui existait. Chaque utilisateur doit être responsabilisé par rapport à l'activité qu'il pratique.

Le magistrat attire aussi l'attention sur l'important volet végétal du projet en rappelant le grave état de dégradation des arbres du mail. Pour lui, le projet de la PR-753 est un beau projet.

M. Lopez rappelle que la réfection de la Plaine de Plainpalais implique 12 services municipaux dans 4 départements et plusieurs groupes de mandataires, il s'agit donc du projet d'une équipe.

Après un résumé de l'histoire de ce site, il expose les problèmes et les contraintes dont il faut tenir compte dans le travail de réfection et s'attarde en particulier sur les nuisances dues la présence de chiens, dont il faut néanmoins assurer la liberté de mouvement. Il y a quelques années, les déjections canines avaient augmenté la toxicité du sol de la plaine, au point d'inciter le vétérinaire cantonal à déconseiller la présence d'enfants sur le gazon. S'agissant des arbres, dont l'écorce subit aussi les assauts canins, M. Lopez souligne que leur espacement se révèle insuffisant. L'écart entre deux arbres est parfois de 6 mètres, ce qui ne permet pas non plus aux véhicules de manœuvrer sans mettre en danger les troncs.

Le mandataire présente le projet en rappelant tout d'abord qu'un premier projet lauréat, en 1986, avait préconisé l'aménagement d'une surface herbeuse assorti d'édicules, aménagement qui s'était heurté aux réserves du conseil municipal (1996), qui avait relevé une importante contradiction entre l'usage public de cet espace et l'aménagement herbeux envisagé. Le projet avait alors été abandonné par le Conseil administratif.

Tirant les enseignements de cette décision, l'équipe du projet s'est donc orientée vers un aménagement en gorrh concassé, suivant le modèle de la place Bellecour, à Lyon. Il précise que l'équipe de projet s'est aussi intéressée à d'autres expériences, telles que le jardin des Tuileries, à Paris, où se tient chaque été une importante manifestation foraine, et dont le sol est recouvert de calcaire concassé, ou la place Bellevue, à Zurich, dont la surface herbeuse devant en principe résister au passage des véhicules lourds n'a toutefois pas convaincu.

Il évoque l'essai de revêtement en gorrh sur une surface de 3'800 m², au nord-est de la Plaine, où ont été éprouvées des techniques et procédures basiques de résistance, de nettoyage et d'entretien. On y a entre autre testé une grille de caniveau en béton et un système d'éclairage du site. Il souligne d'autre part que le gorrh est plus perméable que d'autres matières et résiste bien au passage des camions.

Pour M. Lopez, il n'y a pas de solution idéale, mais il juge que cet aménagement est le meilleur dénominateur commun pour les différents utilisateurs de la plaine, dont les intérêts sont souvent divergents.

Certaines options de la première phase, telle que l'évacuation des eaux pluviales dans la nappe phréatique après filtrage par le gorrh, ne seront toutefois pas retenues dans les phases suivantes, la nappe pouvant en effet atteindre des niveaux dangereux dans certaines situations. L'eau sera donc envoyée dans les canalisations en régime séparatif. Pour le reste, suivant le vœu du Conseil municipal, la surface en gorrh sera étendue à toute la partie centrale, et des arbres viendront empiéter sur cette surface, ce qui constitue une première sur la Plaine de Plainpalais.

Le gazon fera donc place à un plafond végétal sur la pointe sud, où on installera aussi des tables et des bancs (*Notes du rapporteur: déjà réalisé, mais sur quel crédit? Et quid de la recommandation du conseil municipal qui demandait une zone herbeuse?*), et à l'emplacement des jeux pour enfants, situé au nord-est.

M. Lopez précise que la phase 3 concerne la réfection de la partie centrale et nord de la plaine y compris le collecteur, alors que la phase 4 complète les travaux de la phase 2 par le traitement du contour du triangle sud. L'organisation par phases des travaux sur le pourtour du site a pour objectif de laisser ouverts en permanence 3 tronçons du mail pour les marchés.

M. Lopez s'attarde sur la problématique des arbres et du mobilier urbain. Les arbres servent parfois de support et sont heurtés par les véhicules, ou encore sont affaiblis par les champignons et les maladies, dont une qui colore prématurément les feuilles des marronniers. Leur faible écartement, de 6 à 8 mètres, a également un effet négatif sur leur croissance.

C'est donc surtout en raison de l'état sanitaire préoccupant des arbres, que certifie une étude du SEVE, que l'équipe du projet a décidé de proposer de refaire entièrement l'arborisation du mail et de repenser son aménagement. Le mail, dont la largeur actuelle varie entre 10 et 16 mètres, sera élargi à 25 mètres, sur tout son pourtour. Les arbres seront plantés à de plus grandes distances les uns des autres et du mobilier urbain sera installé au milieu de l'allée. Il précise que dans la première moitié du 20ème siècle, le mail était assorti de 3 ou 4 rangées d'arbres. Les marchands ont été consultés; ils pourront manœuvrer plus facilement avec leurs véhicules et abandonner leur réticence à l'égard du mobilier urbain, dont ils craignaient qu'ils soient installés trop près de leurs étals.

M. Lopez explique que les arbres seront plantés le long d'une tranchée creusée sur le mail et bénéficieront d'un système d'arrosage semi-automatique. Il s'agira d'essences choisies en fonction de leur résistance aux conditions du milieu urbain, et en fonction de leurs qualités odorantes, comme le tilleul, ou florissantes, comme le merisier.

Les arbres seront protégés en les entourant de dispositifs inspirés de grilles dites « Mille Plateaux ». Leurs pieds seront végétalisés.

L'aménagement comprendra 282 arbres en tout.

Le périmètre concerné par la phase 3 sera dévolu au Skate Plaza, aux édicules saisonniers de la buvette, ainsi qu'à la place de jeu, avec ses jeux d'eau et ses arbres. Il dit souhaiter recréer une atmosphère semblable à celle de la place Bellecour, à Lyon, où des arbres sont plantés dans la surface en gorrh.

Au sujet des coûts des surfaces concernées, il précise que le montant de 456 francs le m2 de gorrh ne s'applique pas à la seule surface rouge mais comprend aussi le coût du sous-sol.

La phase 3, collecteurs compris, se déroulerait entre octobre 2010 et juillet 2011, la phase 4, débutant dans la continuité, s'achèverait, avec les nouvelles plantations, entre juillet et novembre 2012.

Questions de la commission

Le commissaire radical souhaite savoir si des soumissions seront demandées pour les phases 3 et 4 ou si les travaux seront accordés à la même entreprise déjà bénéficiaire du chantier de la phase en cours. Mme Charollais répond que pour le gros œuvre et le revêtement de surface, il a été jugé indispensable, pour la cohérence et pour des raisons de responsabilité, de confier les chantiers à la même entreprise. Le chantier a été accordé en 2 tranches, la première pour la phase en cours, la deuxième pour les phases suivantes, selon un planning qui ne pourra être établi que si les crédits sont acceptés. Des travaux de moindre envergure pourraient faire l'objet de nouvelles soumissions.

Le même commissaire souhaite avoir des détails sur les mesures de protection des arbres contre les chiens et leurs déjections. M. Lopez répond que des essais de grilles seront bientôt effectués afin de vérifier leur efficacité. L'équipe du projet cherche actuellement la meilleure protection possible. Il précise que le système dit « Mille Plateaux » sert de modèle, mais l'équipe du projet et le SEVE veulent développer un système spécifique, qui pourrait être utilisé sur l'ensemble du territoire municipal.

Un commissaire Union démocratique du centre souhaiterait connaître la différence entre le gorrh et le matériau extrait des carrières du Salève. M. Lopez répond que le Salève produit une matière limono-argileuse qui n'est pas indiquée pour la plaine en raison de ses faibles capacités de drainage. Le gorrh, par contre, ne contient presque pas d'argile. Le commissaire se dit convaincu que le gorrh produit un limon et que les eaux en sortiront teintées, ce qui est démenti par M. Lopez, le gorrh du Beaujolais étant d'origine volcanique et ne déteignant pas. M. Lopez précise que les études sur le drainage de la plaine, effectuées il y a 4-5 ans, sont toujours d'actualité.

Une commissaire socialiste demande la raison pour laquelle les cheminements transversaux ont été maintenus en béton et non pas recouverts de gorrh. Il lui est répondu qu'il avait été

initialement prévu de tout recouvrir de gorrh, mais que l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) a demandé que les cheminements en béton soient conservés afin de faciliter la circulation des fauteuils roulants et des personnes malvoyantes.

La même commissaire demande si les arbres seront plantés dans des pots. M. Oertli répond qu'ils seront plantés dans une tranchée creusée dans le mail. Il souligne que le projet de réfection prévoit de faire bénéficier les arbres de la plaine des meilleures conditions possibles. La commissaire s'interroge également sur les effets de l'éclairage nocturne sur la photosynthèse. M. Descombes explique que les mâts d'éclairage auront une hauteur de 4 - 4,5m et seront dirigés vers le bas. Les éclairages de la partie centrale, par contre, seront posés plus haut, comme les projecteurs qui éclairent l'actuel terrain de pétanque.

En ce qui concerne le destin de la pierre commémorative placée à la pointe sud, M. Descombes estime qu'on dispose encore de temps pour décider de son maintien ou de son déplacement.

Un commissaire écologiste demande si des pistes cyclables sont prévues. M. Lopez répond que, du point de vue légal, les vélos peuvent circuler librement sur l'ensemble de la plaine de Plainpalais. Toutefois, la circulation s'avérant difficile lors des marchés ou des fêtes foraines, la voie d'urgence, située sur le pourtour du mail, sera toujours accessible aux cycles.

Un commissaire démocrate chrétien souhaiterait savoir comment a été abordée la problématique des chiens. M. Lopez répond que les utilisateurs du marché alimentaire auraient vu d'un mauvais œil l'installation d'un enclos pour les chiens, les fortes odeurs qui s'y concentrent montrant que les essais précédents n'ont pas été concluants. Des sacs de ramassage seront mis à disposition des propriétaires de chiens. S'agissant des excréments déposés sur le gorrh, M. Lopez rappelle que depuis 2 ans, la surface en gorrh actuelle est nettoyée 2 fois par semaine en hiver et 3 fois en été. Le nettoyage de la surface sera facilité, les excréments se voyant de loin, alors qu'on ne les voit pas sur le gazon. Rien d'autre n'est prévu, il est compté sur la responsabilisation des propriétaires de chiens.

A une question sur les points d'eau disséminés sur le mail, il est répondu que 10 fontaines seront installées sur le pourtour, en plus des points d'eau à des endroits spécifiques, tels que la pointe sud, la place de jeu et le Skate Plaza.

Une commissaire A Gauche Toute! demande quels arbres bénéficieront d'un entourage de protection et comment seront décidés les emplacements des grilles de protection contre les chocs. M. Descombes répond que cette question est actuellement à l'étude.

La même commissaire observe que l'élargissement du mail et de l'espacement des arbres facilitera les manœuvres des véhicules, mais que cela générera probablement une circulation plus importante. Prévoit-on de gérer cette dernière à coup d'amendes? Bien qu'il s'agisse d'une question politique, Mme Giraud tient à répondre que les aménagements prévus sur le mail sont faits pour permettre aux marchands d'arriver, de s'installer et de partir, mais pas d'y circuler. M. Lopez précise que le conseiller administratif Maudet a rencontré les marchands de la plaine pour leur signifier qu'il souhaitait supprimer le parking de surface. En échange, des facilités et des réductions de prix devraient être proposées aux marchands.

Interrogé sur le temps nécessaire au nettoyage du gorrh, M. Lopez répond que la surface de la phase 1, ~3'000 m², est nettoyée par 2 personnes pendant 2 heures. Mme Giraud précise que la question de l'entretien fait l'objet d'une réflexion. Le gorrh requiert surtout de nouvelles habitudes en matière d'entretien, mais la Ville est prête à les reprendre à son compte dès lors que ce matériau est accepté par l'ensemble des usagers du site.

Un commissaire démocrate chrétien souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire des actuelles installations du Skate Parc et si les édicules seront suffisants pour le travail d'encadrement des jeunes. M. Deuel répond que les rampes actuelles, en fonction depuis 12 ans, ne correspondent plus aux demandes des skateurs, qui sont maintenant plutôt attirés par les Skate Plazas, comme celui qui est présenté en exemple. Celui-ci sera accessible aux débutants, alors que les rampes actuelles sont intimidantes pour les moins expérimentés. Certaines rampes existantes seront aussi rénovées. S'agissant des édicules, M. Deuel indique que les baraquements actuels sont délabrés. Le Skate Plaza ne pourra en tous les cas pas se passer d'une présence continue des animateurs de la Ville.

Le même commissaire demande si l'esprit actuel de la place de jeux, qui réunit jeux pour bambins et terrain de volleyball, sera conservé dans la future installation. M. Descombes souligne que la particularité de la nouvelle place de jeux, c'est la présence des arbres, ce qui apportera un peu d'ombre aux parents et aux enfants. Des bancs, des tables et d'autres meubles urbains seront aussi installés. S'agissant du programme précis de la place de jeu, ce dernier n'est pas encore finalisé. Seules des intentions d'affectation peuvent donc être données pour ces surfaces: buvettes/terrasses/emplacement réservé aux tout petits/emplacement réservé aux jeux d'eau/espaces pouvant servir à des animations hivernales. Le même commissaire souhaiterait encore savoir si la poussière du gorrh présente un quelconque danger pour la santé publique. Il lui est répondu par la négative.

Une commissaire socialiste demande si, d'après l'étude sur l'état sanitaire de la végétation de la Plaine, d'autres arbres, outre les 6 marronniers mentionnés pourraient être préservés. Elle fait aussi part de ses doutes concernant l'efficacité du modèle de protection « Mille Plateaux ». En effet, d'après l'image présentée, la grille en béton et la petite barrière entourant les arbres recouvrent une fosse qui semble pouvoir devenir une poubelle, voire être accessible aux chiens, lesquels pourraient y déposer leurs excréments. M. Oertli répond que l'étude sanitaire montre que 10% des arbres de la plaine devraient être abattus dans les 3-5 prochaines années, et que 70% des marronniers sont condamnés à une mort lente. De plus, les travaux, dont en particulier la pose de 11 km de conduites, entraîneront d'inévitables dégâts. Sachant que les nouveaux arbres se développeront mieux à proximité d'arbres sains, il a été jugé préférable de tout remplacer, même s'il reconnaît qu'il y a eu de longues discussions sur l'opportunité de conserver quelques arbres sains. M. Descombes précise que les 6 marronniers préservés sont situés de part et d'autre des bouches de ventilation du bâtiment de Swisscom. Il a été jugé préférable de les garder, surtout parce qu'il ne serait pas possible de planter ailleurs de nouveaux arbres. Mme Giraud fait remarquer que son service travaille en collaboration étroite avec la Direction Générale de la Nature et du Paysage, sans l'autorisation de laquelle il ne serait pas possible d'envisager l'abattage des arbres existants, organe cantonal qui adhère pleinement au projet de renouvellement complet du mail.

Au sujet des protections « Mille Plateaux », M. Descombes explique qu'en réalité, il n'y aura pas d'espace vide entre la grille et la terre.

S'agissant de l'estimation des coûts, la commissaire observe des différences troublantes du prix estimé pour protéger les arbres et pour la réfection/pose des bornes-fontaines. En ce qui concerne la protection des arbres, M. Mégevand répond que des concepts différents ont été établis en fonction des risques et de la localisation des arbres. Les mises au point et les réflexions sur ce sujet sont encore en cours, mais en définitif, deux types de protection seront adoptés suivant le lieu où se situent les arbres à protéger.

S'agissant des bornes à eau, M. Descombes précise qu'elles seront toutes de type genevois. Si certaines peuvent être restaurées, il faut toutefois en racheter d'autres dont le coût est de 20'000 francs/pièce.

Un commissaire écologiste observe qu'un premier crédit de 12 millions a été approuvé en 2007, ce qui, ajouté aux crédits compris dans la PR-753, atteint un total de 40 millions de francs pour une surface de 8 hectares. Il demande pourquoi le Conseil administratif a saucissonné les crédits au lieu de présenter une seule proposition. M. Pagani répond qu'il n'était pas membre du CA en 2007, mais que le projet a volontairement été découpé en phases, car il rappelle que le projet de 2007 laissait transparaître des hésitations, et qu'il était menacé de référendum.

Le même commissaire, au vu de l'interdépendance des phases, se demande quel choix est véritablement laissé au conseil municipal d'accepter ou de refuser la PR-753.

M. Pagani répond que le conseil municipal est maître de ces décisions. Cependant, la plaine de Plainpalais est un outil de travail pour de nombreuses personnes, qui ont toutes adhéré au concept de la réfection. C'est aussi un lieu de loisirs pour les genevois, qui apprécient d'autant plus ce type d'endroit que la crise force de nombreuses personnes à passer les vacances à Genève. Il espère donc vivement que le conseil municipal autorisera l'enchaînement rapide des travaux entre une phase et l'autre.

A une question du commissaire écologiste, M. Oertli confirme que le nombre de nouveaux arbres excède le nombre d'arbres abattus, à 276 contre 229. Le commissaire constate que cet argument devrait être mieux exploité du point de vue de la communication, de même qu'il faudrait souligner la qualité des mélanges d'essences pressenties. Il constate d'autre part que les travaux en cours ont supprimé les places de parking en surface et souhaite donc savoir s'il s'agit d'une situation définitive. Pour le magistrat, il est clair que le Conseil administratif ne tolérera plus les stationnements en surface en raison de l'existence du parking souterrain. Il rappelle que les utilisateurs bénéficient maintenant de 2 monte-charges pour accéder à ce parking.

Un autre commissaire écologiste souhaite savoir si le gorrh risque de se soulever avec le vent. M. Lopez répond que, d'après les observations sur le terrain de pétanque, le gorrh tient et ne se soulève pas, même sous les conditions de bise noire. M. Mégevand reconnaît qu'on ne peut pas exclure des déplacements lors d'épisodes très venteux. Il confirme toutefois que les tempêtes de poussière sont dues surtout au limon. Or, le gorrh ne comporte que peu d'éléments fins.

Une commissaire A Gauche Toute! signale qu'à Paris, dont les exemples des Tuileries et du Luxembourg ont été mentionnés, les chiens ne circulent pas librement. Elle s'attend à ce que la plaine continue d'être le "cacodrome municipal" et se demande si le parfum des tilleuls fera vraiment illusion. Elle demande donc s'il a été envisagé de circonscrire un périmètre de la plaine destiné aux chiens ou de limiter leur circulation en imposant la laisse.

M. Pagani réaffirme que le Conseil administratif souhaite garantir le libre accès à la plaine. S'agissant des excréments canins, il se dit convaincu que la grande visibilité du gorrh et la vigilance des agents de police municipaux dissuaderont les propriétaires de laisser derrière eux les déjections canines. L'expérience montre d'autre part que les propriétaires de chiens ne s'aventurent pas sur la surface en gorrh du nord-ouest et qu'il semble que les chiens n'apprécient pas vraiment cette surface. Le magistrat précise encore qu'il n'imagine pas laisser les chiens courir en liberté sur la plaine.

Le commissaire radical déplore le manque d'informations sur le Skate Plaza, alors même que cet équipement coûtera 1,2 millions. M. Deuel explique que l'estimation de coût est fondée sur des équipements construits ailleurs. Le projet concret est encore en réflexion. Il précise que les skateurs ne sont pas seuls à devoir être pris en considération. Les utilisateurs d'autres sports urbains, tels que le BMX, les rollers et les trottinettes doivent aussi y trouver leur compte.

Le même commissaire, se faisant l'écho de rumeurs de dépassements sur la phase en travaux, souhaite savoir s'il faut s'attendre à des demandes de crédits supplémentaires, au delà de la quarantaine de millions de francs que coûte actuellement l'ensemble du projet de réfection de la plaine. Le magistrat conteste tout dépassement connu sur la phase 2, et ne s'attend pas à des surcoûts pour les phases 3 et 4.

Le commissaire radical n'est pas convaincu par les arguments donnés par les concepteurs et le magistrat quant au "problème" des chiens. Se reposer sur le réflexe civique des propriétaires ou parier sur l'effet intimidant du gorrh lui paraît léger et aléatoire. S'il est prêt à accepter que le jour puisse être dissuasif, il craint qu'à la nuit tombée, les propriétaires perdent leurs complexes et scrupules. M. Pagani répond, que le cas échéant, il faudra envisager de faire surveiller le site dès l'aube.

Une commissaire socialiste se demande si des végétaux peuvent pousser sur le gorrh, comme c'est le cas sur d'autres surfaces. Il lui est répondu que la surface devra être traitée régulièrement, car des traces de végétation peuvent aussi apparaître à la surface du gorrh.

Une commissaire libérale rappelle que lors de la législature précédente, il était souvent reproché au Conseil administratif de présenter des estimations approximatives. Or elle constate que tel est le cas pour le Skate Plaza, dont le prix manque encore de précision puisque le projet est encore en étude, pour le coût des arbres dont elle juge le prix peu précis, ainsi que pour les essences pressenties dont le nombre varie de 3 à 5. M. Oertli répond que l'essence n'a pas d'influence significative sur le prix des arbres. M. Descombes ajoute que le nombre d'essences sera déterminé en fonction de discussions en cours avec les services cantonaux et suivant leur force et leur taille, mais le montant demandé correspond à ce qui

est nécessaire pour procéder à l'aménagement du mail et des parties arborisées de la plaine. M. Chervat précise que le canton a validé le choix des arbres qui est proposé.

Le magistrat complète la réponse en assurant que l'ensemble des participants au projet est conscient de la nécessité de rester dans les limites du budget et qu'il y veille personnellement.

Une commissaire A Gauche Toute! souhaite savoir si le Conseil administratif a une position ferme au sujet de la question des chiens en laisse ou en liberté. Le magistrat répond que le gorrh devrait permettre d'éviter au maximum les inconvénients dus à la présence des chiens. Dans le cas où cette solution ne s'avérerait pas efficace, il rappelle que l'exécutif a déjà interdit la présence des chiens dans de nombreux parcs de la Ville.

Un commissaire Union démocratique du centre fait observer que plusieurs municipalités ont abandonné le gorrh au profit du goudron, à cause du limon. En effet, le gorrh empêche le drainage et colore l'eau.

Au vu des questions restées sans réponse, la commission décide d'auditionner M. Maudet, conseiller administratif responsable du Département de l'environnement urbain et de la sécurité et le bureau d'ingénieurs CKNR

Séance du 3 mars 2010

1) Audition de MM. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du Département municipal de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) et Raoul Schrupf, chef de cabinet du DEUS.

Une commissaire socialiste souhaiterait savoir si les édicules resteront en place toute l'année. M. Maudet répond qu'une réflexion se fait sur l'exploitation future de la plaine, mais que sa réfection devrait améliorer qualitativement son usage. Il confirme que les 2 pavillons des buvettes sont prévus pour fonctionner sur un rythme saisonnier de 8 mois. Le 3ème pavillon du même type, installé à l'année, sera destiné aux employés de la voirie (mini-dépôt, vestiaire, WC, coin cuisine), et servira aussi de guichet à la police municipale.

Le commissaire radical revient sur les craintes exprimées lors de la séance précédente au sujet des intentions du Conseil administratif concernant le problème des chiens. Il trouve inquiétant de ne compter que sur le civisme des propriétaires de chiens. Le magistrat tient d'abord à signaler que la réfection de la plaine permettra de changer certaines habitudes. En premier lieu, il se réjouit de la perspective de voir disparaître totalement le parking en surface et rappelle que la Ville de Genève étant co-actionnaire du parking souterrain, elle a tout intérêt à promouvoir son utilisation. La municipalité a d'ailleurs obtenu des tarifs préférentiels pour les jours de marché. S'agissant des chiens, il explique que des caninettes et des poubelles seront disposées, non seulement sur le mail, mais aussi dans la partie centrale de la plaine. De plus, la police municipale surveillera davantage le site. Il profite pour tirer un bilan positif de la politique des amendes progressives (première amende à 200 francs, puis montant doublé à chaque récidive dans un laps de 5 ans) celle-ci s'avérant efficace. Le magistrat est d'avis que le gorrh, qui uniformisera l'aspect de la plaine et fera notamment disparaître les cloaques et améliorera ainsi la visibilité, rendra effectivement moins attrayant ce site pour les propriétaires de chiens.

Une commissaire socialiste constate qu'en raison des travaux, l'espace des manèges s'en est trouvé réduit, ce qui, à son avis, a réjoui les riverains qui ont été moins incommodés par le bruit. Elle demande s'il serait envisageable de reconduire cette pratique à l'avenir. Les fêtes foraines pourraient-elles aussi être délocalisées? M. Maudet confirme que les nuisances sur la plaine et les plaintes des riverains sont un sujet d'arbitrage permanent pour son département. Il est toutefois d'avis que l'ensemble des activités s'inscrit dans la vocation de la plaine et que les habitants du pourtour en sont conscients. Le Conseil administratif est attaché à la poursuite des activités de 3 types qui s'y déroulent: les marchés, les cirques et les fêtes foraines. Au sujet des marchés, le magistrat tient à signaler que celui du dimanche a gagné en affluence, alors que les maraîchers du mardi et du vendredi connaissent des difficultés et que le marché aux puces, où ont commencé à apparaître des stands d'articles manufacturés, connaît des variations de fréquentation.

S'agissant du parcage, M. Maudet répond à une commissaire A gauche toute! qu'il n'est pas envisagé de déloger les véhicules des marchands du mail. Ils conserveront le droit de stationner à côté de leur stand. Ce sont les visiteurs qui sont invités à laisser leur voiture sous terre (220.- d'amende pour stationnement en surface). Il précise que les clients bénéficient déjà d'une autorisation ponctuelle de dépose-minute, en empruntant le couloir d'urgence derrière les stands côté av. Henry-Dunant. Des étudiants payés par les puciers sont chargés de gérer ce flux de circulation et distribuent des macarons spéciaux à cet effet. Un couloir similaire sera aussi créé sur l'avenue du Mail.

La même commissaire rappelle le goudron qui avait été posé pour accueillir le Cirque du Soleil et demande si cette situation perdurera. Le magistrat répond par la négative, car les chapiteaux de cirque devraient pouvoir bénéficier de points d'ancrage qui seront posés pour cela sur la plaine, on ne changera donc plus le revêtement.

Un commissaire démocrate chrétien se souvient d'une pétition demandant qu'un calendrier informant des manifestations prévues sur la plaine soit affiché sur le site. De quelle autre manière les riverains de la plaine seront-ils informés des manifestations et des nuisances auxquelles ils peuvent s'attendre? M. Maudet profite d'exposer une idée en travail, dont le principe est déjà partagé par ses collègues de l'exécutif: dans la perspective d'améliorer l'aménagement des espaces publics et de réfléchir à la manière dont ils sont utilisés, il est envisagé d'engager un régisseur de la plaine. Ce régisseur, sorte de "concierge", présent la journée, serait chargé d'en gérer l'utilisation et de renseigner les utilisateurs et le public. Le magistrat n'exclut toutefois pas l'utilisation de panneaux, qui pourraient être posés à des endroits stratégiques, près des accès du site ou à proximité des buvettes.

Un commissaire libéral ne croit pas qu'il sera simple d'amender les propriétaires de chiens, tout simplement parce que la surface est grande et qu'il ne sera pas possible de prouver que la crotte qui vient d'être posée appartient bien au chien soupçonné. Il s'attend aussi à ce que de nombreuses amendes soient annulées. Le magistrat conteste ce point et affirme catégoriquement que depuis le début de son mandat aucune amende n'a sauté.

Le même commissaire rappelle que les points d'ancrage pour les chapiteaux, évoqués par le magistrat, sont une proposition qu'il a émise lors de l'examen du projet précédent sur la plaine, mais il constate toutefois que ces ancrages ne sont pas mentionnés dans la PR-753, ce qui signifie qu'ils ne seront pas réalisés. Il déplore qu'à la demande d'un plan global d'aménagement, le Conseil administratif ne réponde qu'avec des plans d'étape qui ne permettent pas de voir l'ensemble. Le magistrat reconnaît ne pas être en mesure de répondre sur les questions d'aménagement. Il se dit toutefois satisfait des cahiers des charges des services exploitants. A une question sur les sites de récupération, il répond qu'à terme, il y en aura 2. Concernant l'évacuation des déchets organiques. M. Maudet signale qu'au vu de l'expérience tentée précédemment (seulement 50 kgs récupérés à chaque fois), il est moins onéreux de demander aux maraîchers d'évacuer eux-mêmes leurs déchets. Le véritable enjeu concerne les déchets abandonnés par les puciers.

Un commissaire démocrate chrétien demande s'il est envisagé de modifier les tarifs d'occupation de l'espace public après la réfection de la plaine. M. Maudet répond par la négative, en signalant que la Ville n'a pas d'influence sur ce domaine s'agissant d'un règlement cantonal. Si les émoluments ont changé pour les marchés, c'est en raison de l'augmentation de la surface des emplacements. S'agissant des cirques, il existe une directive sur l'utilisation du domaine public et les conditions d'obtention de rabais, en vigueur depuis 2007. Par le passé, on accordait la gratuité tout en les taxant sur le chiffre d'affaire, ce qui était illégal.

Il précise qu'on ne peut pas faire payer des locataires pour les améliorations que le propriétaire apporte aux équipements et rappelle que les activités sur la plaine génèrent un revenu annuel proche du million de francs.

Une commissaire libérale s'inquiète de voir les vélos circuler librement sur la plaine et du danger que cela peut représenter pour les autres usagers. Elle pense que canaliser la circulation des vélos serait plus rassurant. M. Maudet répond qu'une disposition cantonale empêche de mettre en place cette mesure sur la plaine. L'exécutif ne souhaite d'autre part pas segmenter la présence et la circulation des publics et souhaite faire le pari de la tolérance et d'une cohabitation harmonieuse en faisant appel au sens civique de la population. De même

qu'il paraît absurde d'enfermer les enfants dans un enclos et de laisser les chiens circuler librement, il apparaît peu pertinent au magistrat de réserver des couloirs où les cyclistes pourraient se sentir autorisés à foncer. Il pense que la présence renforcée de la police municipale et d'un régisseur de la plaine décourageront les incivilités.

Une commissaire A gauche toute! estime osé le pari de faire cohabiter les enfants et les chiens en liberté. Sans exclure d'imposer la laisse, M. Maudet répond que l'heure actuelle, il attend surtout que le Grand Conseil se prononce sur la loi d'application sur les chiens à la suite de l'acceptation de l'initiative cantonale sur les chiens dangereux. Il affirme qu'à titre personnel, il est favorable à la laisse.

2) Audition de MM. Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nussbaumer, du bureau CKNR ingénieurs civils.

Un commissaire Union démocratique du centre s'interroge sur la propension du gorrh à rejeter du limon. Sa perméabilité pourrait-elle également avoir des effets sur le sous-sol en raison des déjections d'animaux sur sa surface? M. Cêtre explique que le sol naturel de la plaine est tantôt graveleux et drainant, tantôt limoneux et imperméable. Sur ce "socle" nature seront posées: une couche de grave recyclée, une couche de cailloux concassés sur 15 cm, une couche d'obturation en grain continu et enfin le gorrh, matériau à la fois perméable et solide, sur une épaisseur de 5 cm. Il souligne aussi le rôle de la petite pente de 1,5%-1,7% qui sera réalisée sur la plaine, et qui permettra à l'eau de surface de s'écouler vers les caniveaux latéraux. L'étude a montré que la granulométrie actuelle supporte bien les intempéries et pourrait convenir si le revêtement bénéficiait d'une maintenance annuelle (ce qui n'est pas le cas de la première zone test). Concernant la solidité du gorrh, M. Cêtre explique que les essais montrent que sa solidité diminue de 15% à 17% s'il est recouvert entièrement d'eau pendant 4 jours. La solidité et la perméabilité du revêtement dépendent d'un équilibre entre le limon (pour la solidité) et le type de grain (qui assure la perméabilité). En résumé, il faut du limon, mais le gorrh fourni doit en être doté à juste mesure. Son équipe a procédé à des essais de plaque et de perméabilité avec 3 types de gorrh. Les essais mécaniques de plaque donnent d'excellents résultats de résistance pour les 3 types de grains. Les essais de perméabilité montrent des performances supérieures dans les gros grains, mais M. Cêtre estime que le gorrh 0-4 a montré des capacités suffisantes pour les risques de pluie locales.

M. Cêtre s'est aussi rendu à Lyon pour examiner l'état des places Bellecour et Sathonay et à la Croix-Rousse, où les gorrh ont une granulométrie plus grosse que celle choisie pour la plaine. Pour lui, le mauvais état de ces places provient du non entretien de ces dernières, le gorrh se solidifiant et produisant du limon, ce qui démontre la nécessité d'un entretien régulier du revêtement pour en assurer la planéité.

Un commissaire démocrate chrétien souhaite savoir si la poussière de gorrh présente des risques pour la santé publique. M. Cêtre n'est pas en mesure de répondre sur ce dernier point. En revanche, il confirme que le gorrh sec produit de la poussière. Par temps sec, on peut donc arroser et disperser du chlorure de calcium pour éviter une trop rapide évaporation. Le commissaire demande à quelle fréquence il faudrait recharger le terrain en gorrh? Pour M. Cêtre, il faut surtout aérer et replanifier le terrain avec une herse, une fois par année. M. Nussbaumer pense que le terrain devrait être entretenu plus régulièrement, dans les endroits très sollicités. Le revêtement entier de la partie interne de la plaine représente 2'000 m³ de gorrh. Pour recharger le terrain M. Cêtre assure qu'il en faudra très peu, voire pas du tout.

Une commissaire A gauche toute! s'interroge sur les inconvénients du gorrh. M. Cêtre ne connaît pas grands défauts à ce matériau. En fait, le gorrh s'entretient facilement. S'agissant de l'urine des chiens, il explique que le gorrh réagit comme n'importe quel autre sol en terre, mais la pluie contribue à son lavage.

Une commissaire socialiste demande si le gorrh contient des pigments et des oxydes qui pourraient pénétrer dans les drains. M. Cêtre explique que le gorrh est un minerai rouge, il y a donc certainement des oxydes de fer et du manganèse, mais le minerai lui-même ne déteint pas. M. Nussbaumer fait remarquer que dans le Beaujolais, il y a des chemins constitués de gorrh, qui sont naturellement rouges.

Un commissaire écologiste demande si un autre matériau a été testé sur la plaine. M. Cêtre répond que les architectes avaient, dès le départ, choisi le gorrh parce qu'il a des bonnes qualités drainantes et qu'il convient particulièrement pour aménager des sols. Son équipe a ensuite procédé à des comparaisons: les problèmes de perméabilité sont semblables sur les sols en calcaire (place Chateaubriand) ou sur du gorrh. Cela dépend, en fait, surtout de la qualité du compactage. Mais le gorrh contient aussi beaucoup moins d'argile que d'autres matériaux, ce qui le rend encore plus perméable. Enfin, poser du gorrh est beaucoup moins cher et beaucoup moins toxique que le bitume, ce qui lui a été confirmé par une étude qu'il a tenu à commander.

Il est répondu par M. Cêtre à un commissaire démocrate chrétien que si on le souhaite ou si on laisse faire la nature, l'herbe peut pousser dans le gorrh.

3) Discussion de la commission

Un commissaire libéral est d'avis qu'il serait judicieux de se replonger dans la lecture de la PR-419 et des débats sur la 2ème étape de la réfection de la plaine. On s'apercevrait que l'ensemble du gorrh nécessaire au revêtement de la plaine a déjà été voté et que le vote de la PR-419 a été assorti d'un catalogue de recommandations. Pour lui, la phase en cours d'achèvement a subi un dépassement de plusieurs millions de francs et le magistrat se trouve dans l'embarras. Il comprend mieux désormais la manœuvre consistant à séparer le projet en phases, ce qui permet de ne pas tout réaliser avec le crédit de la 2ème partie. D'autre part, il se dit interpellé par le fait que le gorrh soulève de la poussière alors que le contraire a été affirmé dans une autre audition.

Une commissaire socialiste estime que la commission a reçu toutes les informations nécessaires. Elle rappelle que la PR-419 a été votée au cours de la législature précédente et que le projet a changé entre la PR-419 et la PR-753. Pour elle, on ne peut pas rendre les magistrats actuels responsables de tout.

Un commissaire écologiste rappelle qu'il avait demandé au Conseil administratif pourquoi le projet de réfection avait été coupé en 2 et que nous n'avons pas la réponse.

Pour lui, de même que pour les commissaires radical, A gauche Toute! et Union démocratique du centre, les points soulevés par le commissaire libéral méritent d'être clarifiés.

Une commissaire A gauche toute! souhaiterait que la commission puisse bénéficier d'une présentation sur l'état des lieux sur la dégradation des arbres.

Un commissaire démocrate chrétien fait remarquer que l'on attend depuis longtemps le réaménagement de la plaine de Plainpalais et souhaite donc avancer, la population et les utilisateurs de la plaine attendant qu'une décision soit enfin prise.

Une commissaire libérale est sensible à la proposition d'avoir une présentation sur l'état de dégradation des arbres, ce d'autant plus que l'abattage qui se prépare est impressionnant et qu'il ne manquera pas d'émouvoir la population. Cette remarque fait dire à un commissaire démocrate chrétien qu'une recommandation sur l'information à la population devra impérativement être faite.

Une commissaire socialiste souhaite pouvoir disposer de l'étude sanitaire des arbres de la plaine réalisée par le SEVE.

La commission décide finalement de demander l'étude sanitaire des arbres et d'adresser un courrier au Conseil administratif sur les raisons qui ont amené au saucissonnage du projet.

Séance du 17 mars 2010

Les commissaires ont reçu le rapport *Plaine de Plainpalais. État sanitaire des arbres. Résultats et conclusions*, ainsi qu'un courrier du magistrat Pagani relatif aux raisons qui ont amené le Conseil administratif à présenter un projet de réfection découpé en plusieurs phases.

Un commissaire écologiste déplore le manque de continuité dans les idées des magistrats successifs d'A gauche toute! à la tête des travaux, puisqu'il semble que les concepteurs du projet aient "*changé leur fusil d'épaule*". Il ne retrouve pas dans la lettre de M. Pagani l'argument de son prédécesseur, qui expliquait la répartition des travaux sur la plaine par phases en invoquant des problèmes d'investissement et se dit d'ailleurs étonné qu'alors on ait argué de difficultés financières de la Ville. Il observe qu'en 2007, la réfection de la plaine était dévisée à 26 millions de francs, or ce chantier est aujourd'hui estimé à 38,3 millions de francs.

Pour lui, le saucissonnage s'explique tout simplement parce que le Conseil administratif n'a tout simplement pas voulu effrayer les conseillers municipaux.

Un commissaire libéral soupçonne une confusion malicieuse dans la lettre du magistrat qui, à son avis, confond la réalisation des travaux, en rapport avec les activités que la plaine accueille, et la répartition des investissements. La 2ème étape devait permettre le revêtement en gorrh de l'ensemble de la plaine, et la 3ème phase devait être consacrée au pourtour de la plaine, aux arbres et aux éclairages. Il tient d'autre part à exprimer ses doutes sur les qualités hygiéniques du gorrh et évoque l'image de l'enfant qui tient une barbe à papa à 50 centimètres d'un sol poussiéreux, jonché de crottes de chiens, d'excréments d'oiseaux et de crachats humains. Il rappelle que la ville de Lyon a tiré les enseignements du gorrh, en goudronnant en partie la place Bellecour, il s'agit donc d'une fausse référence. Il rappelle aussi que les riverains, lors de la consultation, ont réclamé des traversées en goudron pour ne pas avoir à marcher sur le gorrh. Enfin, après une relecture des documents relatifs à la réfection de la plaine, il conclut que les responsables du projet n'ont pas voulu assumer les dépassements de budget, ce qu'il déplore.

Un commissaire écologiste ne veut pas jeter la pierre au magistrat actuel, qui a hérité de ce dossier. Cependant, il estime qu'il y a tout de même de nombreuses questions encore en suspens.

Un commissaire démocrate chrétien relève que des éléments méritent effectivement encore des explications supplémentaires en particulier sur le coût des travaux, mais il espère qu'une fois ces points éclaircis il sera possible d'aller de l'avant, la population attendant la fin des travaux afin de pouvoir à nouveau bénéficier de la Plaine.

Le commissaire radical s'inquiète de la marge de manœuvre laissée au conseil municipal dans cette affaire. En effet, au vu du stade où en est le chantier, il voit mal comment le Conseil municipal pourra refuser les crédits nécessaires à son achèvement et regrette par conséquent qu'il s'agisse d'une sorte de prise en otage du législatif. Il n'en reste pas moins que des réponses plus précises sont nécessaires sur certains éléments et il regrette surtout que malgré la quantité impressionnante de fonctionnaires et de mandataires présents lors de l'audition initiale, les réponses aient été aussi floues, les propos évasifs sur le skate plaza en étant d'ailleurs un parfait exemple.

Une commissaire socialiste revient sur l'intention d'abattage des arbres sur le pourtour de la plaine. La lecture du rapport sur l'état sanitaire des arbres lui inspire de sérieux doutes sur l'utilité de cette opération ainsi que des questions de principe sur la pertinence d'abattre des arbres qui, selon le rapport, sont pour la plupart en bon état. La synthèse du document mentionne que seuls 29 arbres sont dans un état médiocre et 2 sont vraiment en mauvais état, alors que l'état des autres est jugé bon (117) ou correct (94). Elle s'étonne aussi de la méthode consistant à mélanger, dans la conclusion de l'étude, les quelques arbres jugés préoccupants et les arbres portés manquants. Elle a certes entendu les explications des architectes concernant les tuyaux qui doivent être posés en sous-sol, ou l'alignement des nouveaux arbres dans une fosse, mais elle n'en est pas moins troublée par l'impression que c'est la présence des arbres qui gêne et non leur état sanitaire. De plus, elle rapporte qu'elle a récemment entendu M. Tornare affirmer qu'il allait se battre pour préserver autant d'arbres sains que possible sur la plaine. Il est donc essentiel d'éclaircir les questions qui se posent et de vérifier la crédibilité des justifications de l'abattage projeté.

Un commissaire libéral partage les doutes de la commissaire socialiste sur l'abattage des arbres, non seulement sur le principe, mais aussi sur le coût.

Un commissaire socialiste s'étonne qu'on envisage de faire disparaître les marronniers, qui représentent aujourd'hui 80% de la masse arborée, alors que leur état est pourtant jugé majoritairement bon. Il ajoute que l'étude du SEVE semble se concentrer uniquement sur des critères phytosanitaires, en laissant de côté les aspects historiques et culturels de la plaine. L'arborisation de la plaine de Plainpalais a été conçue selon un schéma d'architecture végétale qui est aujourd'hui clairement remis en question par le projet de réfection du mail, qui non seulement supprime les marronniers, mais repense la distance entre les arbres et leur situation dans l'espace.

Un commissaire démocrate chrétien souhaiterait vérifier que l'abattage s'inscrit vraiment dans un concept d'aménagement cohérent. Il faut mettre dans la balance, d'une part, l'état sanitaire des arbres en bon état et, d'autre part, la pertinence de leur abattage. Il fait remarquer que la population est souvent attachée aux arbres de son environnement, et qu'il faudrait penser aux réactions des gens lorsqu'on leur annoncera que tout sera abattu.

Pour un commissaire de l'union démocratique du centre, la question qui se pose désormais est: comment justifier l'abattage de 80% des arbres de la plaine qui sont en bonne santé? Il doute que la seule justification de l'aménagement constitue un argument suffisant aux yeux de la population.

Un commissaire vert note que dans le passé l'homme cherchait sa place dans la végétation, alors que maintenant, on cherche de la place pour les arbres dans un environnement dominé par l'homme. Pour lui, l'obsession de l'alignement parfait des arbres dans l'espace révèle un côté tordu de l'humanité. Il estime que l'intérêt des futures générations commande d'agir avec responsabilité et de ne pas abattre n'importe comment.

La commission décide l'audition conjointe du magistrat Tornare et du SEVE, celle du magistrat Pagani, mais rejette l'audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation de la Ville de Genève.

Séance du 31 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, et de Mme Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au SEVE

Mme Paquet-Vannier explique que la Plaine de Plainpalais compte 261 emplacements d'arbres sur son pourtour. Dans les faits, il y en a 242, dont la majorité est dans un état bon ou acceptable. Il s'agit de marronniers (70%), de tilleuls (20%) et d'ormes (10%). Le SEVE s'est interrogé sur la pertinence de conserver les arbres sains après la fin des travaux de réfection de la plaine, mais le dépérissement observé ces dernières années fait douter des conditions de leur évolution. Dans les conditions actuelles, les arbres de la plaine sont soumis aux chocs des véhicules en manœuvre, ces mêmes véhicules sont un facteur de tassement du sol qui accroît son imperméabilisation. De plus, les marronniers subissent une agression biologique qui les affaiblit progressivement. En outre, on ne peut pas écarter l'éventualité de l'arrivée du chancre bactérien des marronniers, qui sévit déjà dans quelques pays européens. Enfin, le chantier actuel aura forcément un impact sur les arbres, et ceci quelles que soient les protections dont on les entoure. Une accélération du dépérissement est donc prévisible dans les prochaines années, ce qui entraînera un abattage régulier de 5 à 10 arbres chaque année. Dans le contexte actuel, même les jeunes arbres ont une durée de vie très courte. M. Tornare se souvient que le chantier du parking souterrain a aussi été un facteur de dépérissement. En conséquence, le SEVE estime qu'il est devenu impossible de replanter un mail de qualité dans les conditions actuelles. Il a donc été estimé opportun de profiter de la réfection de la plaine pour repenser entièrement le concept. De nouveaux arbres, résistants à la sécheresse et aux conditions urbaines, ont été sélectionnés. Ils seront plantés aléatoirement, de manière très espacée, et remplaceront notamment les marronniers. Leurs racines reposeront dans des fosses de plantation de 3 mètres de large et 1 mètre de profondeur. Une protection des couronnes est prévue, de même qu'un système d'arrosage piloté par tensiométrie. Mme Paquet-Vannier explique que 10 transplantations d'arbres sains ont été autorisées par le canton sur les 16 qui ont été demandées. Elle précise que ces transplantations doivent être faites pendant la période de repos végétatif, soit entre octobre et mars. M. Oertli précise que les frais des transplantations sont financés sur le budget de l'étape de réfection en cours, dont les dépenses sont donc autorisées.

Un commissaire socialiste exprime ses doutes sur la méthode d'évaluation qui a dirigé l'étude sur l'état sanitaire des arbres. Elle pense que les 19 arbres portés manquants ne devraient pas être inclus dans le pourcentage des arbres en mauvais état. Elle demande à Mme Paquet-Vannier, si une scientifique peut admettre, philosophiquement, qu'on abatte plus de 200 arbres jugés bons ou corrects. Elle y voit même une contradiction avec les principes du développement durable. Elle souhaiterait aussi savoir ce qu'il est prévu de faire de

la pointe nord, située entre la rue Harry-Marc et la place du Cirque. M. Oertli reconnaît que l'état sanitaire général, qu'il juge de "médiocre", ne justifie pas en soi l'abattage général des arbres de la plaine. À ses yeux, ce qui justifie cette opération c'est la mauvaise perspective de leur développement. Les arbres actuels ont peu d'avenir. Il paraît absurde de devoir abattre 5 à 10 arbres par an et de les remplacer par des spécimens sains, alors que leurs conditions de développement ne seront pas assurées.

S'agissant du choix des essences, Mme Paquet-Vannier explique qu'elles sont sélectionnées pour résister aux conditions urbaines actuelles, en fonction des connaissances actuelles. Le magistrat reconnaît que le choix relève d'un pari. Il comprend le sentiment exprimé sur les marronniers, mais il estime devoir aussi faire un choix esthétique. Or il ne trouve pas beaux ces arbres dont les feuilles jaunissent prématurément, dès le mois de juillet. S'agissant du principe de l'abattage général, M. Oertli partage les interrogations de la commissaire, c'est pourquoi le SEVE s'est longtemps interrogé sur le bien-fondé de cette opération. Mme Paquet-Vannier estime toutefois que le chantier de la plaine représente une belle opportunité de redonner une place aux arbres.

En ce qui concerne le secteur Harry-Marc – Place du Cirque, Mme Paquet-Vannier indique qu'il n'est pas compris dans le projet.

La même commissaire estime que le projet fait peu de cas de l'histoire. Elle est persuadée que, depuis le XVII^{ème} siècle, le mail n'a jamais été complètement rasé. Elle estime que beaucoup d'arguments techniques ont été avancés pour justifier l'abattage général, entre autre les canalisations et la nécessité de permettre la circulation des véhicules des puciers. Il s'agit autant d'arguments qui font douter de l'intention première de réaliser un projet paysager. La valeur paysagère semble passer au deuxième plan, face aux contraintes des activités qui se déroulent sur la plaine. Elle s'étonne qu'on ne découvre qu'aujourd'hui que le chantier de réfection est mauvais pour les arbres. L'impact du chantier aurait-il été mal évalué ?

M. Tornare fait remarquer que jusqu'au XIX^{ème} siècle, il n'y avait ni camionnettes ni tuyaux d'eaux usées sur la plaine. Il est clair que les conditions ont évolué, malheureusement en défaveur des arbres. Il estime qu'il devient nécessaire de mener des réflexions et d'opérer des choix politiques sur la vie urbaine. Le choix est aussi esthétique. Il évoque le débat qu'avait suscité le projet d'abattage des arbres de la place du Marché, à Carouge. Or le résultat est convaincant : les arbres sont mieux alignés, ils ont la même hauteur, sont de la même génération. M. Oertli admet que l'arborisation de la plaine est le résultat d'un compromis entre l'aménagement et l'usage. Il s'agit de mieux protéger les arbres sans empêcher les activités hebdomadaires de s'y tenir.

Le commissaire radical fait part de son inquiétude, car certains sauvetages d'arbres, basés sur le réflexe émotionnel, s'avèrent souvent inutiles. C'est ce qui s'est passé, précisément sur la plaine, près du rond-point de Plainpalais, il y a quelques années, où un arbre avait fini par périr après avoir été rattrapé. Mais surtout, les gens s'insurgent déjà contre l'abattage d'un seul arbre, à quoi faut-il donc s'attendre si on annonce qu'on en abat plus de 200? Les explications avancées pour raser la plaine paraissent très compliquées pour des néophytes. Comment va donc s'opérer la communication? Le magistrat s'attend évidemment à des réactions négatives, mais il est néanmoins favorable à prendre le risque.

Un commissaire vert affirme être convaincu par le bienfondé du projet, il s'agit d'une décision courageuse. Il s'interroge toutefois sur la politique de communication pour ces abattages, car il y a des couacs pour d'autres lieux. Le magistrat convient que la communication a connu des ratés. En ce qui concerne la plaine, il s'engage à faire une campagne d'explication exhaustive, aussi bien dans le quartier que dans la presse.

Un commissaire démocrate chrétien se dit sensible aux interventions des commissaires vert et radical sur la stratégie de communication. L'un des effets positifs des questions posées dernièrement dans la presse par un conseiller municipal, sur les récents abattages, est d'avoir pu apprendre que certains arbres n'étaient pas abattus mais replantés ailleurs. Ce type d'explication devrait être intégré dans une campagne de communication. Le magistrat estime utile de rencontrer les acteurs du quartier. Il évoque une récente expérience réussie, qui s'est terminée par une fête à l'occasion de la plantation d'un saule.

Un commissaire libéral demande des précisions sur le crédit utilisé pour financer les récentes replantations. Il fait remarquer que le premier crédit, mentionné auparavant par M. Oertli, désigne l'aménagement du terrain de pétanque et ne concernait pas les arbres. Le second crédit concernait la mise en place de gorrh sur l'ensemble de la partie centrale de la plaine. Sur le crédit demandé, le commissaire déplore qu'il ne permette pas aux élus de bénéficier d'une vue d'ensemble de la plaine. Le concept d'éclairage lui apparaît particulièrement obscur. M. Oertli précise que les replantations ont été financées sur le crédit qui est actuellement en cours.

Un commissaire vert demande pourquoi les arbres sont fournis par un pépiniériste allemand? La réponse est qu'en Suisse aucune pépinière ne vend de grandes séries d'arbres.

Une commissaire socialiste souhaiterait que le magistrat Tornare commente les propos qu'il a tenus à la promenade de l'Observatoire, où il s'est engagé publiquement à faire le maximum pour préserver les arbres de la plaine de Plainpalais. M. Tornare ne croit pas s'être contredit sur ses propos tenus à l'Observatoire, puisqu'il confirme que, dans la mesure du possible, les arbres sains seront transplantés ailleurs.

Séance du 14 avril 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du Département des constructions et de l'aménagement et Madame Isabelle Charollais, co-directrice du Département

La commission a souhaité réauditionner le magistrat notamment sur le choix du gorrh et sur la répartition par phases du chantier de la plaine de Plainpalais.

M. Pagani tient à rappeler qu'il a reçu en "héritage" le dossier de la réfection de la plaine. Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué et il importe de prendre des décisions responsables. À sa connaissance, ce qu'il faut bien appeler un saucissonnage du projet, résulte d'une volonté des élus municipaux, mais même si cela paraît déplorable, il estime toutefois qu'on ne peut pas laisser le chantier de la plaine à moitié réalisé. La plaine doit pouvoir satisfaire les souhaits des promeneurs, des cirques, des forains et des marchands. Ces derniers ont demandé l'élargissement du mail afin de permettre de manœuvrer plus aisément avec leurs véhicules, c'est la raison pour laquelle cette partie sera agrandie. Le but de la réfection est donc d'améliorer son confort en tant que lieu de travail et de promenade. S'agissant du matériau de surface, M. Pagani est convaincu que le gorrh est la moins mauvaise des solutions pour assurer un minimum de propreté. La population avait d'ailleurs aussi été consultée à ce sujet, lors d'une assemblée publique. S'agissant des arbres, le magistrat a certes été étonné du projet d'abattage général, mais s'y est rallié en raison des travaux de canalisations qui doivent être réalisés en sous-sol et des mauvaises perspectives d'avenir, à court terme, pour les arbres actuels. Il est donc convaincu que le renouvellement de l'arborisation s'inscrit pleinement dans la nécessité de requalification générale du site. Il est certes conscient que la décision est embarrassante, mais se dit prêt à l'assumer, tout en assurant être décidé à agir pour qu'un maximum d'arbres ne soient pas abattus mais transplantés.

Un commissaire libéral se dit pas gêné par le phasage des travaux, qui peut s'expliquer pour des raisons budgétaires, mais il tient toutefois à préciser que c'est le Conseil administratif qui l'a décidé, et non pas le Conseil municipal comme déclaré par M. Pagani. Mais surtout, ce qui a fait défaut, c'est la possibilité pour les commissaires de bénéficier d'une vue d'ensemble des travaux à entreprendre sur la plaine, parmi lesquels il mentionne l'éclairage et l'espace de jeux. Sur la base des plans des travaux votés pour la phase du chantier actuellement en cours, il tient à rappeler que l'ensemble du coût du gorrh avait été voté dans la PR-419, dont le crédit total dépassait les 11 millions de francs. Il est donc surprenant de voir apparaître une nouvelle demande pour le gorrh, à hauteur de 2,8 millions de francs. La PR-753, destinée à la 3ème phase de la réfection n'aurait dû comprendre que les travaux sur le pourtour arborisé. Il est d'autre part d'avis que le gorrh est un matériau qui a clairement montré ses limites. Il en veut pour preuve la place Bellecour, à Lyon, où le gorrh a été remplacé par du goudron rouge, alors même que ce lieu est présenté comme un exemple par les partisans du gorrh.

Le magistrat répond que le conseil municipal avait souhaité poursuivre le traitement de la surface de la plaine jusqu'à la pointe sud, au-delà de la zone prévue initialement, mais la

somme de 400'000 francs, votée alors s'est révélée insuffisante. Le commissaire libéral rappelle que, selon une recommandation votée par le conseil municipal, cette surface supplémentaire devait être recouverte de gazon et non de gorrh. Mme Charollais confirme que le conseil municipal avait demandé plusieurs modifications, dont la conservation des cheminelements goudronnés et le traitement d'une surface plus étendue que prévu. Elle montre sur les plans une surface en jaune, concernée par la PR-419, et une surface en bleu, qui désigne la partie ajoutée au projet. L'administration demande maintenant un complément de budget pour recouvrir cette zone avec du gorrh. Certes, la demande du conseil municipal, qui souhaitait du gazon, a été transformée en un sol rouge avec un plafond végétal composé d'arbres qui débordent sur la partie centrale, mais cela résulte d'une évolution technique du projet et en raison du fait qu'on a tenu compte de la probable incivilité des propriétaires de chiens. Le commissaire pense qu'au lieu de reporter le coût de ces rallonges sur la phase 3, il aurait fallu présenter une proposition de crédit complémentaire. M. Pagani dément catégoriquement avoir utilisé de l'argent dont le législatif n'aurait pas autorisé la dépense. Il affirme avoir travaillé seulement avec l'argent qu'il a à disposition. Il est cependant vrai que le travail doit être complété. S'agissant du gazon, il se dit convaincu que l'herbe est une tentation pour les propriétaires de chiens. Or la Ville n'a pas les moyens de faire surveiller en permanence ce coin de la plaine.

Un commissaire vert a l'impression que la Ville de Genève est fâchée avec les chiffres. Il a en effet examiné les rapports sur la PR-419 présentés en avril 2007. Il note que le rapporteur évoquait un investissement, pour la réfection de l'ensemble de la plaine de Plainpalais, de 26 millions de francs. Or, si on ajoute aux 12,22 millions de francs approuvés pour la 2ème phase, le montant de 26 millions de francs demandés pour la PR-753, le montant total de la réfection de la plaine se monte aujourd'hui à 38 millions. Il souhaite par conséquent savoir comment s'explique cet important écart de 12 millions, qui s'est créé en seulement trois ans. M. Pagani explique que dans l'intervalle, le projet s'est enrichi d'une allée d'arbres, de la réfection complète du mail comprenant les canalisations, les équipements électriques et hydrauliques et le mobilier urbain. Mme Charollais confirme que le projet initial ne prévoyait pas la réfection complète du pourtour, qui comprend un concept totalement nouveau pour le mail, et prévoit entre autres la fourniture d'accès aux réseaux pour l'ensemble des marchands de la plaine, dont le coût est devisé à 10 millions de francs, les 2 autres millions étant consacrés à diverses autres adaptations du projet. Le commissaire vert constate que ce changement de programme surenchérit le projet de 46% et fait remarquer que modifier le programme d'un projet en cours de réalisation s'avère souvent dévastateur, même si les changements sont justifiés. Il souhaite donc obtenir une ventilation financière détaillée de ce surcoût.

Une commissaire A gauche toute! évoque l'état sanitaire des arbres. Sur la base du rapport fourni, puis de la récente audition du SEVE, les propos contredisent ceux tenus lors de l'audition initiale sur la PR-753. Il s'avère en effet que seule une minorité d'arbres est en mauvais état. Cela justifie-t-il donc l'abattage complet du mail ? Par ailleurs, le projet d'abattage complet apparaît aussi comme remis en question par une déclaration publique du conseiller administratif Tornare, qui s'est engagé à sauver autant d'arbres que possible. La commissaire, au vu des discussions au sein de la commission, a le sentiment que le Conseil municipal ne souhaite pas se voir endosser la responsabilité d'une opération d'abattage général, et pense qu'il appartient aux magistrats de la présenter au public. Elle souhaite donc savoir si, au moment où les travaux de réfection ont commencé, le département connaissait le contenu de l'étude sur l'état sanitaire produit par le SEVE. M. Pagani lui répond par l'affirmative. Il explique qu'il a été convaincu du bien fondé de l'opération, la plaine de Plainpalais étant un lieu public très sollicité qui, dès lors, doit être adapté aux usages qu'on en fait. Sur la plaine, la requalification de l'allée arborée s'impose donc indiscutablement.

Le commissaire radical a le sentiment que dans le dossier de la plaine, le Conseil municipal n'est qu'une caisse enregistreuse dont l'avis compte peu. En effet, là où les conseillers municipaux voulaient du gazon, on y a mis du gorrh et pour la réfection de l'allée périphérique on a consulté les utilisateurs, mais on s'est soigneusement abstenu d'en parler aux élus. Par contre, il se dit convaincu que lors de l'abattage des arbres, le Conseil administratif s'empressera de pointer la responsabilité sur le Conseil municipal qui aura voté le crédit, tout en

ne l'ayant jamais été associé aux modifications du projet. Il demande à quels autres changements il faut donc encore s'attendre? S'agissant de l'abattage des arbres, M. Pagani réaffirme être prêt à assumer la responsabilité d'une opération qui a pour but de mettre à niveau le mail. Il réaffirme aussi qu'il se battra pour en transplanter autant que possible. Le magistrat tient à avertir que le Conseil municipal a aussi une responsabilité à laquelle il ne peut pas échapper, car s'il ne vote pas le projet, le chantier restera inachevé. Il rappelle ses propos précédents, "on est au milieu du gué". Si le commissaire radical accepte que le Conseil municipal assume sa part de responsabilité sur des choses qu'il aurait choisies, il conteste par contre que sa responsabilité puisse être engagée sur des éléments qui lui ont été "*cachés*" le plus longtemps possible et présentés plus que très tardivement, de manière à ce qu'il soit quasiment contraint de voter la proposition.

M. Pagani suggère à la commission de proposer 2 recommandations dans le rapport sur la PR-753. La première concernerait le gazon et la seconde demanderait la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'abattage des arbres, à mener conjointement par les 2 départements concernés.

Un commissaire socialiste pose la question de savoir si on ne pourrait pas profiter de l'occasion de la réfection de la plaine pour déplacer dans un autre site les cirques et attractions foraines ? M. Pagani est aussi d'avis qu'il serait préférable de déplacer certaines activités. Toutefois, l'expérience de la caserne des Vernets a été mal vécue par le cirque Knie, qui affirme avoir enregistré une perte de 15% et d'autres sites seraient sans doute jugés trop décentrés par les forains, qui n'accepteraient jamais de s'y déplacer.

Revenant sur le coût général de la réfection, un commissaire libéral rappelle que le concours et les études, il y a une vingtaine d'années, avaient coûté 1,5 millions de francs, ce qui faisait estimer le coût de la réalisation à 15 millions. En 2007, l'augmentation du devis général à 24-26 millions a paru choquante, tout comme est choquant aujourd'hui le montant actualisé à 38 millions. Pour sa part, il ne serait pas surpris que la facture finale se monte à 45 millions.

Un commissaire vert se dit surpris des propos du magistrat qui, à son avis, trahissent un syndrome de Ponce Pilate. Il tient à signaler que la responsabilité du passage du devis général de 26 à 38 millions lui incombe en tant que magistrat. Si les Verts sont convaincus du bien fondé de la dépense, ils voteront peut-être la PR-753. En revanche, il avertit qu'en cas de refus de la proposition, M. Pagani doit comprendre que ce sera aussi son échec, même s'il n'était pas à l'exécutif au moment où le projet initial a été lancé.

Un commissaire de l'union démocratique du centre serait curieux de savoir comment les 2 départements concernés, respectivement le Conseil administratif, envisagent d'expliquer l'abattage de plus de 200 arbres sains, sachant qu'il s'agira d'éviter le lancement d'un référendum. M. Pagani répond qu'il envisage de rappeler le précédent du référendum sur les platanes de la place du Marché, à Carouge et argumentera sur le phasage de l'opération. L'abattage doit être progressif et de nouveaux arbres doivent être aussi plantés progressivement. Le magistrat reconnaît que la campagne de communication doit être affinée, une démarche participative devrait être mise en place, et des assemblées publiques devraient aussi être organisées.

Un commissaire A gauche toute! prévient que son groupe attendra que l'exécutif se prononce publiquement sur l'abattage des arbres du mail avant de voter en plénière la proposition PR-753.

Un commissaire socialiste rappelle que le projet lauréat du concours sur la réfection de la plaine, dont le concept était tout différent de celui en cours de réalisation, a été écarté après le concours. S'agissant de l'aménagement du mail et de l'abattage des arbres, il déplore que le projet actuel transforme radicalement la plaine, en faisant fi de son histoire, dans laquelle s'inscrit la forme du pourtour, où se déroulaient les jeux du mail. S'agissant précisément du projet d'abattage qui, à son avis, se fonde sur des arguments de technocrate, il tient à signaler que sur l'avenue du Mail, il y a une rangée de 100 mètres de marronniers en parfait état. Enfin, s'agissant du gorrrh, il tient à signaler que sur la place Bellecour, qu'il a récemment visitée, le gorrrh recouvre encore entièrement la place et qu'elle n'a donc pas été goudronnée.

Séance du 5 mai 2010

Audition de Mme Isabelle Charollais, co-directrice du département de l'Aménagement et des Constructions, rejointe ultérieurement par M. Pagani, conseiller administratif.

Mme Charollais commente les différents documents qu'elle a transmis à la commission en commençant par le tableau récapitulatif des coûts sur lequel la commission souhaite une explication vu l'augmentation des frais qui s'élèvent à 38 millions actuellement, contre 26 millions prévu dans la PR 419. Mme Charollais place en regard les tableaux synthétiques des coûts votés par la PR 419, du projet initialement prévu en 2004 et des coûts actuels. Le crédit voté étant de 12'321'700 francs, le service gestionnaire du projet a eu pour mission de maintenir les coûts en-deçà de ce montant. Néanmoins la surface de raccord dont la réalisation est en cours n'avait pas été budgétée. En outre, la mise en place de la cabine SIG a été sous-évaluée car elle doit répondre à des exigences plus complexes, et le réseau de drainage sous la surface en gorrh est plus cher que prévu. Par ailleurs, la surface qui correspond à la pointe sud est plus importante, et il en résulte un manque d'argent. Une autre différence majeure entre le projet initial et les travaux actuels est l'aménagement du mail. A l'origine, il comprenait une réfection partielle sur une surface de 9000 m² alors qu'aujourd'hui, les travaux s'étendent sur 26'000 m² et comprennent un réaménagement complet. Les coûts passent donc logiquement de 5 à ~16 millions. Enfin, une partie du projet de 2004 restait à étudier. Elle correspondait à la réfection des jeux et du skate park ainsi que de son éclairage pour un montant de 8,4 millions. Aujourd'hui il reste à effectuer les cheminements, le *street plaza* (ex *skate park*) et il manque par conséquent 9,7 millions qui s'additionnent encore aux 732'000 francs pour la rénovation du collecteur prévu dans la PR 753 (et non incluse dans la PR 419).

Mme Charollais conclut en expliquant que ce dépassement des crédits s'explique principalement par un changement dans les plans prévus initialement au niveau de l'aménagement du mail (10 millions supplémentaires).

Un commissaire libéral constate qu'après avoir fait voter un projet au conseil municipal, celui-ci n'est pas suivi, que le projet initial est très modifié et que c'est donc un autre projet plus cher qui est réalisé. Il estime que la pointe sud est terminée, de plus, la zone 4 qui devait être une zone verte, est actuellement en gorrh. Il souhaiterait plus de précisions sur l'aménagement des cheminements, notamment dans la zone nord. Mme Charollais répond que le projet en cours de la pointe sud correspond à la PR 419. Elle ne demande pas de crédit supplémentaire car cette étape est intégrée dans le crédit précédent. En ce qui concerne les cheminements, deux cheminements transversaux en forme de croix, un *skate park* et un espace de jeu avec arbres sont prévus. Enfin, comme elle l'a déjà affirmé par écrit, aucun ancrage pour les cirques n'a jamais été prévu dans le projet. Le commissaire souhaiterait savoir comment l'on pense réaliser la surface excédante en gorrh et remarque qu'il devrait y avoir assez de gorrh dans le projet de la PR 419. Mme Charollais répond que la perspective du nouveau projet a été anticipée et qu'il ne s'agit pas de répartir sur une plus grande surface le gorrh qui a été déjà déposé. Si la quantité de gorrh de la PR-419 était suffisante, elle répète qu'en fonction des différents facteurs évoqués précédemment, la surface est plus onéreuse au mètre carré que prévu.

Un commissaire socialiste souhaite savoir si les décisions déterminantes dans la modification du projet émanent du Conseil administratif ou des architectes. Mme Charollais explique qu'il s'agit d'une convergence de facteurs liés à la prise en compte de tous les usagers de la plaine, notamment des puciers, dont les intérêts ne figuraient pas dans le premier projet. Les décisions émanent du Conseil administratif qui a souhaité modifier le projet en fonction de ces nouvelles préoccupations. La même commissaire demande si le nombre de places pour les marchands sera augmenté. Il lui est répondu que la double rangée de marchands est identique, mais que la longueur des rangées est prolongée, ce qui pourrait amener à une augmentation possible des places.

Le commissaire radical considère que le conseil municipal aurait dû être tenu au courant au fur et à mesure de l'évolution plus qu'importante du projet, pour ne pas se retrouver aujourd'hui devant le fait accompli. Il estime en outre que les recommandations votées par le Conseil municipal ne sont pas là pour la beauté du geste, mais qu'elles devraient être suivies

et non sciemment ignorées. Mme Charollais considère normal qu'en 8 ans un projet évolue, mais est d'accord avec le commissaire quant au manque de communication.

Un commissaire écologiste considère l'augmentation du budget des travaux cohérente et les explications fournies convaincantes. Il estime par contre que les personnes responsables du projet de 2004 ont pour le moins fait preuve de légèreté dans leur étude. Mme Charollais affirme que les services pilotes n'ont pas changé, qu'il s'agit du service de l'aménagement urbain et du génie civil, quant aux autres responsables, elle n'est pas en mesure de fournir de réponse.

Un commissaire A Gauche toute! demande si la résistance du gorhh est suffisante pour résister à la traction des piquets des chapiteaux de cirque. Le fait qu'il n'y ait pas d'ancrage fixe ne va-t-il pas affaiblir petit à petit la surface au fil des ans? Il lui est répondu qu'il n'y a pas plus de risque pour ce matériau que pour celui sur place actuellement. D'autre part, après chaque passage des cirques ou forains, le génie civil sera chargé de contrôler le sol, et de remédier si nécessaire aux dommages. La résistance à terme ne pose donc pas de problème.

Un commissaire libéral craint que les piquets de chapiteaux n'abîment les drainages mis en place. Pourquoi n'a-t-on pas été décidé des emplacements fixes pour les ancrages, comme cela s'est réalisé à Zürich? Mme Charollais répond que toutes les précautions ont été prises pour placer les tuyaux de drainage hors de portée des équipements des utilisateurs. De plus, ces derniers recevront un relevé précis de leurs emplacements dans le cahier des charges.

Le commissaire radical ne comprend pas la réponse de Mme Charollais. Si les tuyaux ont effectivement été implantés en fonction des relevés du positionnement des ancrages des cirques, il se demande pourquoi des ancrages fixes n'ont alors pas été prévus. Il lui est répondu qu'il y a 1012 cirques différents avec des ancrages différents.

Un commissaire écologiste s'interroge sur la nature du budget pour la communication dont il juge le montant important. Pour répondre, Mme Charollais expose le projet de plan de communication et énumère les éléments qui y figurent. Des actions sont prévues pendant toutes les étapes du chantier jusqu'à la fin de travaux, un projet d'inauguration et de restitution de la plaine aux usagers avec un grand pique-nique et des manifestations festives début juillet, un projet d'exposition explicative pendant tout l'été. Y figurent également une collaboration avec la HEAD (des étudiants ont pu investir les lieux et profiter du chantier pour des interventions artistiques), des cartons d'invitation, des dépliants d'information pendant les travaux, des actions sous forme de panneaux explicatifs. Il y aura d'autre part un pavillon d'information en permanence et des visites de chantier sont prévues. Mme Charollais précise que la majeure partie du budget consiste en documents graphiques.

Un commissaire libéral demande quelles seront encore les modifications apportées au projet qui sera voté et aimerait également des précisions concernant l'éclairage. Mme Charollais s'abstient de répondre à la première question. Quant à l'éclairage, la seule information dont dispose Mme Charollais est que celui-ci vise principalement à baliser les cheminements au moyen de lampadaires.

Mme Charollais souhaite encore décrire aux commissaires le document complémentaire envoyé concernant la situation des arbres supplémentaires conservés. Certains seront conservés moyennant de légères modifications du réseau, et ils sont situés sur la parcelle du nouveau mail. Sur ce document figurent aussi les arbres déjà transplantés et ceux qui doivent faire l'objet d'une replantation à condition d'un temps de sevrage.

Le magistrat Pagani déclare croire au nouveau projet qui satisfera l'ensemble des usagers de la plaine et estime que le dépassement de 12 millions est donc acceptable au vu de la surface et de l'importance du chantier. Il est convaincu que la population va adhérer au projet et rappelle qu'elle a déjà manifesté son soutien lors de la présentation du projet au public il y a une année.

Un commissaire libéral estime que les informations sur l'éclairage sont insuffisantes. Il juge que le fait d'éclairer seulement les cheminements entraîne un sentiment d'insécurité en traversant la plaine de Plainpalais. Il veut pouvoir consulter des plans précis du projet d'éclairage.

Un commissaire démocrate chrétien pense que malgré qu'il ne soit pas convaincu par le projet, il faut aller de l'avant afin de terminer le chantier au plus vite.

Un commissaire socialiste considère que les documents reçus manquent de cohérence au niveau des arbres, car ils contredisent les rapports phytosanitaires qui avaient été établis au préalable. D'autre part, il estime que la géométrie de la plantation comporte des défauts, que les arbres sont beaucoup trop espacés et qu'ils ne pourront offrir une couverture continue de feuillages. La qualité de l'espace central qui fait la beauté de la plaine est polluée par des plantations et réduit de 18%. L'espace sous les arbres est encombré de mobilier urbain et le *skate park* prend des dimensions monumentales et démesurées. Il estime que l'espacement entre les marchands n'est pas forcément un avantage en tant qu'usager.

Une commissaire socialiste désire être tenue au courant du nombre exact d'arbres abattus et remplacés, car cela implique une modification des coûts. Elle estime qu'un amendement chiffré est nécessaire, puisque l'abattage est soumis à autorisation. De plus elle souhaite connaître le nombre exact de places pour les marchands. Elle trouve paradoxal qu'on augmente ce nombre alors même que le magistrat en charge souhaite effectuer une sélection afin d'éliminer les "faux" puciers.

Une commissaire A Gauche Toute! considère que tous les documents nécessaires ont été obtenus, ceci grâce à la pugnacité de la commission qui a su interroger précisément les responsables. Elle pense qu'il faut aller de l'avant, car les travaux sont tellement avancés que la commission risque de se retrouver devant le fait accompli.

Un commissaire libéral estime la situation inacceptable à plusieurs titres. Les conditions de production/comportement du gorhh ne sont pas claires et il est fort probable qu'elles puissent mettre en danger la santé des ouvriers et des utilisateurs. Il regrette d'autre part que les sommes investies dans le drainage soient mises en péril par les ancrages des cirques. Il trouve inadmissible que le vote de la PR-419 n'ait pas été suivi et que des coûts supplémentaires aient été prévus sans en avertir le conseil municipal. Il déclare que le concept des propositions une fois le crédit voté doit être suivi. Il est certes possible de modifier des détails, mais le concept global n'est plus transformable. Dans le cas présent, il y a un vice dans la procédure car le concept initial du projet a été complètement dénaturé.

Le commissaire radical estime que le tour de la question a désormais été fait. Il regrette que les conseillers municipaux soient tenus au courant du projet en dernier, et qu'il y a donc là un vrai problème.

Une commissaire A Gauche Toute! pense que la piste proposée par la commissaire socialiste sur le vote d'amendements chiffrés est intéressante car elle donnerait des garanties nécessaires à la commission. Elle se demande aussi ce qui se passera si la commission refuse ce projet qui est loin de faire l'unanimité.

La commission décide finalement de demander des précisions sur le plan d'éclairage et le street plaza.

Séance du 1^{er} septembre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (SJS), accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service municipal des espaces verts et de l'environnement (SJS/SEVE) et de Mme Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au SEVE.

Le magistrat explique que depuis quelques mois, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de la plaine: des associations, des élus, des historiens et des historiennes se sont notamment exprimés à ce sujet. Il estime que le temps est venu pour que le Conseil administratif et le Conseil municipal aient le courage de prendre des décisions au sujet de la suite des travaux. Au sujet de la partie achevée en juillet, M. Tornare constate que tout le monde semble satisfait du résultat, même les Knie, qui ont pu planter dans le gorhh les pieux de leurs chapiteaux. S'agissant des arbres, le magistrat réaffirme que certains sont malades, que d'autres souffriront des travaux, et qu'il s'impose donc de renouveler l'arborisation du pourtour. Toutefois, certains arbres actuels dits "témoins" devraient pouvoir être préservés.

M. Oertli et Mme Paquet-Vannier présentent, sur la base de la maquette figurant l'état actuel et futur de l'arborisation de la plaine, les 185 arbres abattus, soit sensiblement moins que

prévu, les 33 arbres transplantés, plus nombreux que prévus, 22 arbres venant s'ajouter aux 11 qui avaient été autorisés initialement. M. Oertli attire l'attention des commissaires sur les 3 alignements d'arbres qui vont entourer la plaine, au lieu des 2 alignements actuels. Les nouveaux arbres auront davantage de place pour s'épanouir. Au total, il y aura 284 arbres au lieu des 233 dénombrés avant les premières transplantations, bénéficiant de conditions de développement bien meilleures qu'aujourd'hui, les racines reposant dans des fosses de plantation continues et non dans des bacs individuels. Pendant les 5 premières années les nouveaux plants bénéficieront d'un arrosage spécifique, réglé par des sondes tensio-métriques, jusqu'à ce qu'ils atteignent un degré suffisant d'autonomie. Le magistrat rappelle que la construction du parking souterrain et son extension ont endommagé la nappe phréatique et accéléré le dépérissement du mail actuel. Il attire l'attention sur les arbres situés à proximité des équipements sportifs du skate plaza et sur l'emplacement des jeux pour enfants qui permettront aux enfants de bénéficier d'un peu d'ombre, contrairement à la situation actuelle.

En réponse à une commissaire socialiste, Mme Paquet-Vannier explique qu'il ne sera pas possible de bonifier régulièrement le sol avec du compost, ce qui serait pourtant idéal. Par contre, le volume de terre sera tout à fait suffisant et on s'assurera qu'elle soit bonne qualité dès le départ. Les arbres disposeront donc de conditions initiales qui leur permettront ensuite de s'adapter aux conditions du sol de la plaine. Pour M. Oertli, les arbres de la plaine bénéficieront de conditions luxueuses par rapport aux situations courantes, leurs racines disposant de 30 m³ de terre contre une moyenne de 20 m³ ailleurs en Ville. Par la suite on les taillera le moins possible pour favoriser une conduite libre vers le haut, sauf les branches basses qui seront élaguées tous les 2 ans, ce qui apportera quelques variations esthétiques au mail. À terme, les couronnes devraient généralement se toucher, mais cela dépendra des caractéristiques de base des différentes essences retenues.

Un commissaire écologiste croit savoir que les boulistes souhaitent disposer d'une buvette à l'emplacement du terrain de pétanque. M. Tornare lui répond "on verra...". Il tient toutefois à souligner que M. Maudet et lui-même ne souhaitent pas tolérer les buvettes sauvages.

A une question d'une commissaire A Gauche Toute! qui souhaite savoir dans combien de temps les arbres donneront de l'ombre, il est répondu qu'il faut compter 3-5 ans pour que les arbres aient le temps de pousser, et environ 10 ans pour un rendu optimal.

A une question sur les maladies botaniques et les mesures prévues pour les soigner, Mme Paquet-Vannier rappelle que les essences choisies comptent parmi les plus résistantes aux conditions minérales de la plaine. Pour rappel, les essences retenues sont le micocoulier, le chêne chevelu, le merisier à fleurs doubles, le tilleul et divers types d'ormes dont on observera attentivement les capacités de résistance aux maladies.

Une commissaire A Gauche Toute! souhaiterait savoir ce qui se passera avec les arbres existants si le Conseil municipal se limite à approuver les travaux sur la partie centrale et s'oppose au renouvellement du mail périphérique. Mme Paquet-Vannier explique que dans la situation actuelle il est problématique de remplacer les arbres morts. Un jeune arbre ne peut pas espérer vivre plus de 10 ans. Elle explique que les arbres faisant l'objet d'une préservation ne pourront bien sûr pas bénéficier des mêmes conditions que les nouveaux plants. Leur préservation impliquera des modifications dans le parcours des réseaux et des canalisations souterraines, mais des solutions sont actuellement à l'étude.

Un commissaire libéral rappelle que depuis 2005, il réclame une vision d'ensemble du projet, telle qu'elle est présentée sur la maquette. En observant cette dernière, il déplore l'absence d'un concept d'éclairage. M. Oertli fait remarquer que des luminaires seront installés sur les intervalles entre les arbres le long de l'axe central du mail. Ces luminaires seront complémentaires des projecteurs qui éclairent le centre de la plaine.

A la question d'une commissaire socialiste sur la provenance des arbres, il est répondu qu'ils seront acheminés depuis des pépinières situées sous des climats comparables à celui de Genève, en France ou en Allemagne, car il n'y en a pas à proximité.

Une commissaire A Gauche Toute! demande à M. Tornare pourquoi le magistrat Pagani et lui-même ne s'impliquent pas davantage dans une communication active sur la question des arbres de la plaine. Le magistrat répond qu'il s'est déjà beaucoup impliqué sur ce terrain depuis 5-6 ans. Il reconnaît que les abattages sont une pratique polémique, mais il faut com-

prendre qu'un arbre, ça vit, c'est malade, ça meurt, et il s'avère parfois nécessaire d'abattre un arbre pour assurer la sécurité des personnes. Il tient à souligner que si le SEVE abat, ce qui lui donne parfois une mauvaise image, il plante et replante aussi beaucoup.

Un commissaire socialiste insiste pour que l'information sur le plan d'abattage des arbres, ainsi que les nouveaux développements du projet, soient diffusés auprès des habitants du quartier avant que les rumeurs prennent le dessus. Le magistrat ne souhaite toutefois pas informer la population avant que la commission n'ait donné son approbation au projet présenté. Il désire donc que les commissaires donnent leur feu vert et que le Conseil administratif ait le courage d'agir avant les élections.

Un commissaire démocrate chrétien observe que l'exécutif a l'art de prêcher l'aridité. Pour lui, la plaine inaugurée en juillet est une morne plaine. Sous le soleil, elle est infréquentable par les familles et les enfants. Il demande s'il existe un plan B pour implanter de la verdure? Le magistrat répond qu'il n'y en a évidemment pas, puisqu'il a été décidé que la plaine serait recouverte de gorrh. La question qui est posée aux commissaires est de savoir s'ils acceptent un projet où le nombre d'arbres passe de 233 à 284, où l'on promet plus de place pour les marchés, les badauds et les arbres.

Un commissaire libéral observe que les adaptations du projet impliquent de transplanter plus d'arbres et d'en conserver un certain nombre, ce qui implique de modifier les tracés des réseaux souterrains. Quel sera le coût global de ces adaptations? Le magistrat souhaiterait d'abord un accord de principe des commissaires et le coût et le différentiel seront alors calculés et la commission recevra un amendement à la PR-753.

Séance du 22 septembre 2010

Audition de MM. Georges Darbellay, secrétaire général de l'Association cantonale genevoise de pétanque (ACGP), Jean-Pascal Perler, membre de l'ACGP responsable des licences, Marcellin G. Dayer, président du cartel bouliste de Plainpalais, et Eric Boschung, actuel organisateur du Grand Prix de l'amitié

M. Perler assure en préambule que l'ACGP ne veut pas freiner les travaux. Cependant, la 3ème phase du chantier de la plaine prévoit de déplacer le terrain de pétanque, c'est pourquoi l'association souhaite profiter de cette occasion pour faire part aux commissaires de ses recommandations.

M. Dayer résume l'histoire de la pétanque et du rapport que les boulistes genevois entretiennent avec la plaine de Plainpalais. Né au début du 20ème siècle, le jeu est introduit officiellement en Suisse en 1950, avec la naissance à Genève d'un premier club, puis de la Fédération suisse en 1953. En 1963, la plaine accueille la première édition du Grand Prix de l'amitié. Depuis lors, les meilleurs joueurs du monde se retrouvent régulièrement sur ce site. Le Championnat du monde s'y est aussi tenu en 1972, ainsi que de nombreux tournois et la Coupe de Suisse.

Les vœux des boulistes pour la nouvelle plaine sont:

- Que la surface du terrain ne soit pas recouverte de gorrh, ce matériau se prêtant mal à la pratique de la pétanque sportive, car monotone pour des joueurs expérimentés.
- Que les terrains soient protégés d'une barrière pour assurer la sécurité, tant du jeu que des personnes, en particulier les enfants, qui, sans barrière, peuvent traverser les terrains imprudemment. La pétanque sportive n'est en effet pas un jeu anodin. D'autre part, les chiens ont l'habitude de gratter le sol, sans être pourvues de barrières les pistes de jeu pourraient donc être difficilement utilisables.
- Que les éclairages soient soigneusement disposés pour permettre la pratique nocturne de la pétanque.
- Que la surface actuelle soit agrandie, de sorte à permettre l'aménagement de 32 pistes de jeu au lieu des 26 actuellement. Les dimensions normalisées des pistes sont 4 x 15 m ou éventuellement 3 x 13 m.
- Que quelques arbres soient implantés à proximité du terrain, les joueurs pourraient ainsi bénéficier d'un peu d'ombre durant l'été.
- Qu'une buvette soit installée à proximité du terrain, ce qui permettrait de souligner la vocation conviviale de ce jeu.

A une question du président de la commission, il est répondu que c'est la première fois que l'association (ACGP) a l'occasion de s'exprimer officiellement sur le projet de rénovation de la plaine, car elle n'a jamais été consultée auparavant.

Si l'association a attendu si longtemps pour se manifester, c'est principalement en raison du fait que les boulistes sont surtout des bénévoles et ne sont donc pas forcément au courant de la politique municipale. Le projet de rénovation les mobilise depuis 3 mois car ils doivent organiser des concours importants, et pour cela, ils ont besoin de place. Or la plaine est assurément un endroit idéal, car le terrain peut aisément être prolongé vers la partie en gorrh qui l'entoure, ce qui permettrait d'éviter de devoir organiser des tournois sur plusieurs sites, ce qui n'est pas optimal.

Une commissaire socialiste, rappelant que le gorrh a justement été expérimenté à l'endroit où se trouve le terrain de pétanque, demande si l'ACGP s'est exprimée à ce moment-là ? M. Darbellay répond que le gorrh entoure le terrain de pétanque, mais qu'il n'en est pas recouvert. Les boulistes ont expérimenté les nouvelles surfaces adjacentes mais assurent que le jeu devient alors trop facile. Les parties manquent dès lors d'enjeu et sont dépourvues de surprise.

A une question d'un commissaire libéral sur l'éclairage, M. Darbellay répond que l'éclairage actuel est bien orienté et convient à la pratique de la pétanque au-delà de 21 heures, l'éclairage futur doit donc être similaire.

Un commissaire démocrate chrétien demande l'avis des auditionnés sur le rendu de la phase de rénovation qui vient de s'achever. Faudrait-il revoir la copie de la 3ème phase du projet ? M. Perler répond qu'il n'a pas recueilli d'avis négatif sur la partie récemment rénovée. Les boulistes souhaitent seulement éviter de jouer en plein soleil et bénéficier d'une buvette.

A un autre commissaire démocrate chrétien demandant combien de temps les joueurs de pétanque passent sur la plaine au cours de l'année, M. Boschung répond que le taux d'occupation est actuellement faible. Il regrette les mêlées du jeudi qui réunissaient jadis un public nombreux. Il est toutefois convaincu que la convivialité du terrain se verrait augmentée par la présence d'une buvette. M. Perler tient également à souligner le volet convivial de ce jeu, la fréquentation hivernale du boudrome de la Queue d'Arve témoignant de la popularité des jeux de boules. Mais c'est bien l'absence d'une buvette à proximité qui décourage pour une grande part les boulistes d'être plus présents sur la plaine, car lorsque l'on ne joue pas, on ne sait pas où aller. Rien n'existe donc réellement pour favoriser le jeu par beau temps. Il n'ignore pas qu'une buvette est prévue dans le projet, mais implantée à 200-300 mètres du terrain, c'est pourquoi l'ACGP recommande de rapprocher cette dernière des terrains de boules.

Quelques commissaires, s'étonnant de l'absence de concertation qui a été menée avec ces utilisateurs de la plaine en particulier, se posent la question de ce qui a été fait avec les autres utilisateurs, autres que les forains et les marchands qui ont été consultés.

La commission souhaite donc d'auditionner l'Association des habitants de la Jonction.

Le projet d'éclairage étant encore entouré de zones d'ombre, la commission souhaite aussi auditionner les responsables en charge de ce volet du projet

Séance du 17 novembre 2010

1) Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable des constructions et de l'aménagement, Mme Isabelle Charollais, co-directrice du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) et Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Le magistrat rappelle que le projet de rénovation de la plaine de Plainpalais tel qu'il en a hérité est une émanation du Conseil administratif précédent. A ce jour, il observe que personne n'est encore monté au créneau pour manifester son mécontentement sur la phase réalisée. Au contraire, les citoyens semblent s'approprier des lieux. Le gorrh a fait ses preuves, il n'y a pas de flaque d'eau après la pluie ; le mobilier est adopté par les visiteurs.

Mais le magistrat estime que pour la suite des travaux, il faut désormais prendre en compte le 33% de l'électorat qui est attachée aux arbres et à la qualité de vie et qui s'est opposé à l'abattage des arbres du MEG. Afin de garantir la réussite du projet, il propose par consé-

quent de diviser les travaux de la 3ème phase en 2 "sous phases". La phase 3A comprendrait le gorrh de la partie nord, le skate plaza, les jeux pour enfants et 2 portions "test" de mail arboré de part et d'autre de la plaine, afin de montrer à la population un échantillon du futur pourtour arboré. La phase 3B serait la réalisation entière de la couronne de trois alignements d'arbres. M. Pagani reviendra devant la commission en janvier 2011 afin de présenter des amendements à la PR-753 tenant compte d'une nouvelle répartition des coûts selon ce phasage.

Le président demande si le vote de la phase 3B est conditionné à la réalisation des 2 portions de mail témoins assortie d'un temps de réflexion. Le magistrat répond par la négative. Mme Charollais précise qu'en raison de la présence du cirque qui investira de nouveau une grande partie de la plaine, les travaux de la phase 3A ne sauraient commencer avant septembre 2011.

En réponse au commissaire radical, M. Pagani précise que le projet reste identique aux intentions initiales, mais qu'il a simplement décidé de le scinder.

Une commissaire A Gauche Toute! évoque les demandes de l'Association cantonale genevoise de pétanque (en particulier une buvette et quelques arbres) et s'étonne qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec cette association. Mme Giraud confirme qu'il n'y a effectivement pas eu de concertation directe, mais que le Service des sports, responsable de l'utilisation du terrain de pétanque, a relayé les souhaits des boulistes. Le sol des terrains restera identique même si les pistes seront déplacées. Les clôtures seront enlevées. Quant à la buvette, 2 emplacements sont envisagés du côté de la rue de l'École-de-Médecine, pas très loin du terrain de pétanque. Le président suggère que les demandes des joueurs de pétanque n'ont peut-être pas été correctement relayées, puisque l'ACGP demande en effet que les barrières soient conservées et souhaiterait disposer d'une buvette "à elle. Mme Giraud fait remarquer que les skaters aussi aimeraient disposer d'une buvette "personnelle" et que la plaine sera équipée pour accueillir des buvettes temporaires. Les boulistes pourront donc en installer à l'occasion de leurs tournois. Le magistrat fait remarquer qu'il a fréquenté des terrains de boules ailleurs, et qu'il n'y a pas systématiquement de buvette, ce qui n'empêche pas la pétanque d'être une pratique conviviale.

Un commissaire libéral demande ce qui se passera si la population, ayant fait l'expérience des portions de mail témoins, refuse d'en poursuivre l'extension à l'ensemble du pourtour. M. Pagani répond qu'il faudra alors en prendre acte, mais se dit toutefois prêt à affronter un référendum sur ce point. En effet, pour réaliser les portions témoins de la phase 3A, on abattra 17 arbres mais on en retrouvera 67 à l'arrivée. Il reconnaît que le référendum n'est pas écarté pour la phase 3B d'abattage et arborisation générale mais, au moins, une fois achevée la phase 3A, on aura terminé la surface en gorrh, le bowl et le parc de jeux.

Le magistrat rappelle que la phase 3B consiste à réaliser les alignements d'arbres sur tout le pourtour de la plaine. En votant ce crédit en mai 2011, peu avant la fin de la présente législature, le projet global pourra être mené à terme. Concrètement, on abattra 164 arbres, mais on en retrouvera 187 à la fin. Le lancement d'un référendum sera alors possible, mais le débat se concentrera seulement sur le mail et la réfection du centre aura été achevée.

Un commissaire démocrate chrétien souhaiterait avoir des assurances quant à la prise en compte des demandes de l'ACGP. Il lui est répondu que l'élargissement des pistes et les arbres sont à l'étude. L'éclairage des pistes est d'ores et déjà prévu. Par contre, il n'y aura pas de buvette permanente et les toilettes feront l'objet d'une gestion temporaire.

Le commissaire radical souhaiterait connaître le projet du skate plaza qui n'a jamais été présenté. Mme Charollais s'engage à présenter le projet au début de l'année 2011.

Mme Giraud détaille le concept d'éclairage de la plaine de Plainpalais, qui date de juin 2009, et a été spécialement pensé pour l'aménagement du lieu. Des mâts de 4,5 mètres disposés entre les alignements d'arbres éclaireront le mail et de puissants projecteurs de 16 mètres illumineront le centre de la plaine. Des mâts de 14 mètres seront placés autour des terrains de pétanque et du bowl.

Un commissaire démocrate chrétien demande si l'intensité de l'éclairage changeront en fonction des activités ayant lieu sur la plaine. Il lui est répondu qu'il n'est pas souhaité d'augmenter la puissance des projecteurs actuels, qui sont déjà très puissants. Par contre, l'intensité

générale de l'éclairage baisse après minuit, mais cela est davantage perceptible du point de vue de l'économie de consommation que de la luminosité.

Un commissaire libéral demande s'il est envisagé d'éclairer l'allée centrale traversante de la plaine. Selon Mme Giraud, les mesures de luminosité indiquent que l'éclairage est suffisant.

2) Audition de M. Michel Schweri, membre du comité de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ),

M. Schweri précise que l'association des habitants de la Jonction réunit environ 70 membres, dont certains habitent près de l'avenue du Mail. Il explique que le gorrh a suscité beaucoup de commentaires de ses membres, mais que la plupart des sondés sont surpris en bien. Une seule personne a émis un avis négatif, en déplorant l'excès de chaleur en été. S'agissant du mobilier, il rapporte que les tables et bancs de la pointe sud sont bien appréciés mais certains regrettent que les extrémités de l'allée traversante centrale aient été oubliées.

Certaines personnes se sentent peu rassurées, le soir, sur l'allée centrale et M. Schweri a aussi constaté que le soir la lumière n'est pas suffisante à cet endroit, il a ainsi eu la surprise d'être abordé plusieurs fois sur cette traversée par des personnes dont il n'avait pas perçu la présence dans la pénombre, qui vendaient diverses substances. Il suggère donc de mieux éclairer ou de baliser cette allée centrale. Les personnes consultées par M. Schweri approuvent les projets relatifs au skate et aux jeux d'enfants. Ces équipements sont perçus comme des plus-values qui permettent d'améliorer la qualité de vie sur la plaine. Ce sentiment est d'autant plus fort que les habitants des alentours ont à subir les nuisances de nombreux chantiers. Les personnes consultées souhaiteraient d'ailleurs que les travaux de la plaine avancent rapidement car elles sont impatientes de profiter des espaces publics de détente et d'activité promis.

A la question d'un commissaire A Gauche Toute! sur la qualité de la concertation, M. Schweri se souvient d'une ou deux séances publiques pour présenter le projet de la plaine, mais n'a pas connaissance de concertation entre la phase d'essai et la 2ème phase.

Au sujet du sentiment d'insécurité sur la plaine dû à la présence de dealers, M. Schweri assure qu'il n'a pas lui-même ressenti ce sentiment, mais qu'il a simplement été surpris de croiser des gens dont il n'avait pas perçu la présence dans la pénombre.

Il confirme que les 60 participants à une séance « Paroles de quartier » au Palladium ont bien été informés que l'abattage des arbres s'accompagnerait de transplantations et de nouvelles plantations. Il suppose que depuis cette séance, l'information a commencé à circuler dans le quartier, mais il précise toutefois que le projet en question est encore confidentiel.

Séance du 2 février 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du Département municipal des constructions et de l'aménagement (DCA), de Mme Isabelle Charollais, directrice du DCA et de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du Service du Génie civil (GCI)

Le président rappelle que le magistrat a déjà présenté dans les grandes lignes son intention de séparer en deux la réalisation de la 3ème phase de l'aménagement de la plaine. La commission attend donc maintenant des précisions chiffrées et le texte des amendements annoncés en novembre 2010.

Le magistrat est convaincu qu'après le vote sur le MEG, il faut compter sur un pourcentage significatif de l'électorat qui est opposé aux abattages et qu'il convient donc d'agir stratégiquement. Il tient aussi à défendre le coût des travaux d'aménagements de la plaine, qu'il estime être comparable à ceux d'autres espaces publics de taille équivalente. Les premières phases de l'aménagement l'ont convaincu de la pertinence de ce dernier, ainsi que les forains et le cirque Knie, et, d'autre part, le mobilier urbain installé sur la pointe sud a été investi avec succès par la population. Il souhaite maintenant passer à l'aménagement de la pointe nord jusqu'à la rue Harry-Marc, qu'il propose de réaliser en 2 phases. Comme il l'avait déjà annoncé en novembre, la première phase permettra de terminer la pose du gorrh sur la partie centrale, de réaliser les installations de sports urbains et l'aire de jeu pour les enfants. Cette étape comportera aussi la réalisation de 2 sections "témoins" du mail périmétral, de part et d'autre de la plaine, ce qui permettra aux promeneurs d'apprécier des échantillons de

la nouvelle arborisation. Les arbres sont d'ailleurs déjà en cours de sevrage pour permettre leur déplacement.

Le magistrat est d'avis que la commission ne doit se prononcer que sur le nouvel arrêté I, remonter sa décision au conseil municipal, garder la proposition, et se prononcer ultérieurement sur les arrêtés II et III.

Mme Charollais précise que les crédits demandés dans la PR-753 restent inchangés, à part le taux de TVA qui a passé à 8%, mais que le montant global est seulement redistribué autrement, suivant les étapes stratégiques déjà présentées.

A la question d'un commissaire écologiste, M. Pagani répond qu'il a rencontré les usagers du terrain de pétanque. Il s'avère qu'ils souhaitent disposer d'une zone vide de toute installation et organiser les lieux à leur guise. Ils ne veulent pas de buvette à cet endroit; par contre, ils sont d'accord que la buvette, qui devait être implantée du côté de la rue de l'École-de-Médecine, se rapproche du terrain de boules. Les limites du terrain de pétanque seront marquées par des bosquets ou d'autres éléments dont la forme et la hauteur sont encore à l'étude.

Une commissaire socialiste demande des nouvelles du bowl. Le magistrat répond que la Délégation à la jeunesse poursuit sa concertation avec les jeunes utilisateurs du skate-parc.

Le magistrat fait noter qu'avec la présentation des amendements à la PR-753, tout est ainsi prêt pour démarrer les travaux en septembre, pour autant que les crédits soient votés

Séance du 9 février 2011

Audition de M. Jean-Pierre Fioux, président de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ), sur sa demande

M. Fioux déclare que l'AHJ est convaincue que l'aménagement de la Plaine de Plainpalais est un enjeu majeur pour la Ville et les riverains de la plaine. Ce lieu a été trop longtemps abandonné en terrain vague jonché de crottes et de flaques, et a été l'objet de trop de polémiques. Il estime que la 2ème phase réalisée représente déjà une amélioration considérable. Le revêtement semble résistant et perméable. Il note aussi que l'installation de mobilier urbain et de quelques arbres sur la pointe sud est un succès auprès du public, qui profite de ces installations pour se restaurer, jouer aux cartes et se reposer. L'AHJ manifeste son inquiétude face à la perspective de remettre en cause la suite de l'aménagement sur la pointe nord de la plaine. Concrètement, l'association est favorable à la poursuite du revêtement en gorrh de la zone centrale, à l'aménagement et aux installations permettant aux manifestations de se dérouler normalement. L'AHJ est aussi favorable à l'extension du mail périphérique en 3 rangées, même si, à sa connaissance, ce n'était pas prévu à l'origine. L'AHJ trouve aussi que le concept de la nouvelle aire de glisse (skate-plaza), creusée dans le sol, est une bonne idée.

Tout en réaffirmant que son association est clairement favorable au projet, M. Fioux tient à faire quelques remarques et suggestions. En premier lieu, l'AHJ estime que le revêtement en gorrh n'est pas adéquat pour la zone des jeux pour enfants. Elle suggère aussi d'ajouter des arbres dans la zone enfants, des tables et des bancs sur les pointes est-ouest de la plaine, à la frontière entre les arbres et le gorrh, soit à proximité respective de l'aire de jeu et du terrain de pétanque. L'association demande de prêter une attention particulière à l'éclairage de la zone centrale et le long du mail arborisé actuel. L'aménagement n'est pas terminé, mais la zone centrale fait penser à un trou noir, et les autres zones d'ombres sur la promenade annulaire n'invitent guère à la flânerie nocturne et suscitent des questions dans le public. L'association plaide pour une information claire et un abattage par étapes du mail périphérique. Tout abattre en une seule fois serait catastrophique aussi bien du point de vue de la communication que du point de vue paysager. Enfin, l'AHJ demande de veiller aux conditions de plantation des nouveaux arbres, de sorte à ce que les bonnes intentions figurant dans la proposition ne restent pas des vœux pieux.

Un commissaire libéral rappelle qu'il attend encore le chiffrage séparé des tronçons témoins du mail et qu'il ne peut donc encore voter.

Un commissaire de l'union démocratique du centre aurait aussi aimé consulter le club de pétanque afin de savoir si l'accord passé avec le magistrat Pagani a donné satisfaction.

Un commissaire démocrate chrétien rappelle qu'on ne sait toujours rien du skate-plaza dont les commissaires n'ont jamais vu de plan et dont on attend encore des détails, pourtant promis par Mme Charollais le 17 novembre.

S'agissant du temps consacré aux travaux sur cet objet, le commissaire radical fait remarquer au président que la Commission était prête à voter la PR-753 le 17 novembre dernier, mais que c'est en fait le magistrat qui a décidé de présenter ce jour-là de nouvelles propositions, à la suite du vote sur le MEG, dont l'étude retarde depuis lors la prise d'une décision.

Une commissaire A Gauche Toute! estime que la question des arbres n'a pas encore été résolue. Elle dit comprendre le facteur émotionnel invoqué par le représentant de la l'AHJ, mais voit mal comment l'abattage des arbres pourrait être réalisé par étapes sans affecter les travaux dans le sous-sol du mail.

Un commissaire libéral rappelle que M. Pagani avait clairement expliqué qu'il voulait éviter un référendum à l'approche des élections. Voilà qui explique le retard accumulé dans l'étude de cet objet. À cela s'ajoutent les problèmes liés au choix du gorrh du Beaujolais, au manque de poubelles, à l'éclairage défaillant, au revêtement différencié suivant les activités qui se déroulent sur la plaine. Il est conscient que cela fait longtemps que la plaine attend d'être réaménagée, mais est cependant d'avis qu'il est encore possible d'améliorer le projet.

Le vote immédiat de la PR-753 est refusé par **6 non** (1 DC; 1 R; 2 L; 2 UDC), **5 oui** (3 Ve; 2 AGT) et **2 abst** (2 S)

L'envoi d'une lettre aux usagers du terrain de pétanque, pour demander leur avis sur les aménagements proposés par la Ville, est approuvé par **6 oui** (2 UDC; 2 L; 1 R; 1 DC), **3 non** (3 Ve; 2 S) et **2 abst** (2 AGT)

Séance du 9 mars 2011

Un document de l'association cantonale genevoise de pétanque (ACGP) est remis aux commissaires dans lequel elle commente le résultat de ses démarches auprès de la Ville. Le revêtement des pistes les éclairages resteront identiques à l'actuel, les dimensions des pistes de pétanque donnent satisfaction aux boulistes et la question des points d'eau et des prises électriques a également été résolue à leur satisfaction. La Ville a accepté de rapprocher du terrain de boules la buvette qui être implantée côté rue de l'École-de-Médecine. Les questions relatives aux plantations proches du terrain de boules et à l'entourage du terrain par une clôture de sécurité sont encore en discussion. L'association avertit une nouvelle fois, dans sa conclusion, qu'un terrain de boules non clôturé peut représenter un danger pour les enfants et est aussi exposé aux déjections canines. L'ACGP affiche donc un bilan général de satisfaction quant aux résultats de ses démarches auprès des services municipaux.

Les commissaires ont également reçu un courrier du magistrat Maudet, concernant l'entretien de la Plaine. Celui-ci met fin à la polémique sur l'entretien courant de la plaine à l'issue des travaux d'aménagement. Il apparaît que le nettoyage a bien été prévu depuis le début, même si du point de vue financier les coûts doivent encore être intégrés dans le budget 2012 de la Ville.

Le président évoque enfin le communiqué de presse intitulé *Les Marchés de Plainpalais veulent que les travaux continuent jusqu'au bout*.

Le commissaire radical fait remarquer que la commission est toujours en attente des plans du bowl, dont le coût est estimé à env. 1.2 millions, pourtant promis en novembre. Il fait observer que tout ce que les commissaires connaissent du futur skate plaza, ce sont des images d'un bowl situé à Malmö, en Suède, dont s'inspire apparemment le concept genevois.

Un commissaire démocrate chrétien estime que la question du skate plaza comporte des enjeux de sécurité. Cette installation aura aussi un effet sur la morphologie du lieu. Il importe que les commissaires disposent donc de plus informations. Son collègue rappelle qu'il est de coutume que la commission attende les réponses aux questions posées avant de voter sur un objet.

Une commissaire A Gauche Toute! rappelle avoir demandé des explications sur le skate plaza. M. Deuel, Délégué à la jeunesse, avait alors répondu que le budget et l'espace

avaient été fixés, et que les discussions techniques se poursuivaient avec les utilisateurs. Elle estime donc avoir reçu les précisions nécessaires.

Une commissaire socialiste rappelle qu'une motion sur le thème du skate et autres sports de rue avait été étudiée par la commission des sports et de la sécurité, dont le rapport avait mis en évidence la nécessité de disposer d'une installation adéquate pour sa pratique.

L'audition des usagers du skate park de la plaine de Plainpalais est refusée par **10 non** (2 AGT; 3 S; 3 Ve; 1 R; 1 L), **2 oui** (2 DC) et **1 abst** (1 UDC)

La suspension de l'examen de la proposition PR-753 en attendant la remise des plans du Skate Plaza est refusée par **7 non** (3 Ve; 2 S; 2 AGT), **5 oui** (2 DC; 1 R; 1 L; 1 UDC) et **1 abst** (1 S)

Discussion et vote

Une commissaire A Gauche Toute! évoque les difficultés que rencontrent depuis des années les projets d'aménagement de la plaine de Plainpalais, qui ont donné lieu à des polémiques durables. À ce propos, la demande de l'association des habitants de procéder à un abattage progressif des arbres du mail piétonnier afin de parer aux oppositions de type émotionnel, la laisse perplexe. Elle estime qu'il faut avoir le courage d'aller de l'avant et annonce que les commissaires de son groupe soutiendront l'approbation des 3 arrêtés amendés.

Un commissaire écologiste fait remarquer qu'une pétition de l'association "*Sauvons nos arbres*" est déjà en route. Dès lors, il est préférable d'autoriser l'aménagement des allées témoins et de reporter à un autre moment l'aménagement complet du mail périmétral. En conséquence, le groupe des Verts soutiendra les arrêtés I et III mais refusera l'arrêté II.

Le commissaire radical, annonce qu'il refusera les 3 arrêtés, non pas tant parce qu'il en veut au projet lui-même, mais parce qu'il estime que le Conseil municipal a été pris en otage. Le conseil municipal doit en effet voter sur la poursuite de travaux qui ne correspondent plus du tout au projet voté en 2007. Le projet initial a été en effet complètement modifié par les services et les architectes, sans que les élus n'aient jamais été mis au courant. Il dénonce que dans ce projet, tout le monde ait été consulté sauf le Conseil municipal. Par contre, il rappelle que les demandes du conseil municipal (triangle en herbe), ou de la commission (ancrages pour les chapiteaux de cirque), ont, elles, été superbement ignorées. Il déplore surtout que les commissaires aient dû travailler sur un projet qui évoluait sans cesse, au goût des propositions diverses ou des événements, ainsi que l'illustre l'exemple des arbres du mail, dans un premier temps dits tous malades, puis pouvant être transplantés ou, enfin, pouvant être laissés en l'état pour certains d'entre eux. Après le vote sur le MEG, le projet a même été scindé, par peur d'un référendum. Il ne parlera enfin pas du bowl ou le conseil municipal va devoir voter un aménagement de près de 1.2 millions quasiment la tête dans le sac, puisqu'aucune ébauche de projet n'a été présentée. Enfin, il constate que la commission doit une fois de plus prendre position sur un objet qui n'est plus le même que celui qui lui a été renvoyé par le plénum. Il ne lui est donc pas possible de cautionner les méthodes et les procédures qui ont été adoptées pour l'élaboration d'un projet qui, au final, va avoisiner les 40 millions, ce qui n'est pas un coût anecdotique.

Une commissaire socialiste dit sa satisfaction du résultat de l'aménagement de la partie sud de la plaine. La question des arbres reste néanmoins un sujet sensible des prochaines étapes du projet. La décision est donc difficile, mais le groupe socialiste approuvera majoritairement les arrêtés I et III.

Un commissaire démocrate chrétien dit être sensible à la demande des marchés de Plainpalais qui réclament l'achèvement des travaux. Le projet n'obtiendra pas pour autant les faveurs de son groupe, qui déplore un concept fondé sur l'aridité, qui se traduit par le manque criant de verdure sur une grande part de la plaine. Le manque de clarté sur le projet du bowl est aussi à déplorer. Il regrette également que les demandes exprimées par les membres de la commission aient été ignorées. Son groupe refusera donc la PR-753

Une commissaire libérale, se ralliant aux propos du commissaire radical, refusera par conséquent la proposition dans son ensemble.

Une commissaire socialiste, s'exprimant à titre personnel, déclare que la population attend depuis si longtemps que la plaine soit réaménagée, qu'il faut maintenant se décider à aller de l'avant et que les travaux doivent être menés jusqu'au bout. Elle approuvera donc les 3 arrêtés.

Un commissaire Union démocratique du centre s'avoue emprunté sur cet objet. D'un côté, il entend des plaintes au sujet du gorrh, jugé salissant et pour sa part, il déplore aussi un manque de poubelles. La plaine suscite aussi des craintes en matière de sécurité, mais il observe que l'éclairage est en voie d'être amélioré. D'autre part, il observe l'engouement réel des jeunes pour les sports de rue et comprend qu'ils attendent la réalisation d'un nouveau bowl. Au final, malgré ces quelques hésitations et remarques, le groupe UDC approuvera la PR-753 dans son ensemble.

Note du rapporteur: le nouvel intitulé de la PR-753, amendée le 2 février 2011 par le Département des constructions et de l'aménagement, est retranscrit ci-après pour la clarté de la compréhension des votes

Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 202 820 francs, soit:

- un montant de 14 061 120 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit le complément de la surface centrale, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, ainsi que de deux secteurs "témoins" du mail périmétral*
- un montant de 11 406 985 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit la réalisation de l'allée du mail périmétral en complément des deux secteurs "témoins" prévus à l'arrêté I*
- un montant net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.*

Arrivée au terme de ses travaux sur la PR-753, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

- Par **9 oui** (2 AGT; 3 S; 3 Ve; 1 UDC), **4 non** (2 DC; 1 R ;1 L) et aucune abstention, d'approuver l'arrêté I, amendé par le Conseil administratif le 2 février 2011
- Par **9 non** (3 Ve; 2 S; 2 DC; 1 R; 1L) **4 oui** (2 AGT; 1 S; 1 UDC) et aucune abstention, de refuser l'arrêté II, amendé par le Conseil administratif le 2 février 2011
- Par **9 oui** (2 AGT; 3 S; 3 Ve; 1 UDC), **4 non** (2 DC; 1 R ;1 L) et aucune abstention, d'approuver l'arrêté III, amendé par le Conseil administratif le 2 février 2011

ARRÊTÉ I (accepté)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 061 120 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue

Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant 2 secteurs du mail périmétral.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 061 120 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II (refusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 406 985 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué de l'allée périphérique du mail à l'exception des deux secteurs périmétraux prévus à l'arrêté I

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 406 985 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ III (accepté)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.

Art. 2. Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 858 540 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.



VILLE DE
GENÈVE

POUR LA SEANCE CA
DU 2 FEVRIER 2011

✓
28 jan 2011
R. P.

Objet

Proposition d'amendement du Conseil administratif à la PR-753 du 2 février 2011

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

La proposition PR 753 a été acceptée par le Conseil administratif le 11 novembre 2009. Elle prévoyait une réalisation des travaux de la Plaine de Plainpalais en étapes, qui avaient été conçues selon une logique à la fois technique et géographique, tout en tenant compte des besoins des usagers tant dans la partie centrale que dans l'allée périmétrale. Il en résultait trois arrêtés, correspondant aux différentes phases des travaux, soit :

- La partie nord, correspondant au complément de la surface centrale et à la réalisation des allées périmétrales de part et d'autre de cette partie centrale (arrêté 1)
- La partie sud, qui consistait à réaliser les 2 portions d'allée périmétrale de part et d'autre de la partie centrale déjà réalisée actuellement (arrêté 2)
- La réalisation du collecteur sur l'avenue de Mail (arrêté 3)

Cette proposition a été largement discutée par le Conseil municipal, plus particulièrement par les membres de la commission des travaux, qui se sont interrogés, notamment, sur le phasage de la réalisation des travaux prévus. Il est ainsi apparu que les problématiques et enjeux liés à la réalisation du solde de la partie centrale varient considérablement par rapport à ceux liés à la réalisation du mail de l'allée périmétrale. Plus spécifiquement, la question du renouvellement des arbres ainsi que celle de l'équipement destiné aux marchés ont été soulevées, débattues et discutées. En conséquence, il a été demandé au Conseil administratif de proposer des solutions permettant de préserver la plus grande quantité possible des arbres existants, soit par leur maintien en place, soit par la transplantation de ceux le permettant à un autre endroit de la Ville.

Cette démarche a été faite par les services, qui ont pu ainsi finaliser, en accord avec la DGNP, une proposition répondant, au plus près des possibilités techniques, à cette demande. Il en résulte que le projet prévoit maintenant le maintien en place de 14 arbres témoins et la transplantation de 21 arbres.

En parallèle à cette démarche conservatrice, il a été demandé aux services d'étudier une nouvelle stratégie pour la planification en étapes répondant à l'objectif de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais le solde de la partie centrale, tant il est vrai que dans son état actuel, la réalisation à demi-achevée de la Plaine de Plainpalais ne peut perdurer.

C'est ainsi que le Conseil administratif propose un nouveau phasage des travaux dont le principe permettrait de réaliser dans un premier temps le solde de la partie centrale ainsi que 2 tronçons « témoins » de l'allée périmétrale, puis, dans un second temps le solde de l'allée périmétrale. Le présent amendement propose donc une nouvelle répartition des coûts entre les différents arrêtés tenant compte de cette stratégie, soit :

- La partie nord, comprenant le complément de la surface centrale ainsi que la réalisation de 2 sections « témoins » de l'allée périmétrale situées de part et d'autre de la partie nord (arrêté 1, nouvelle teneur)
- L'allée périmétrale sur tout le pourtour de la Plaine, à l'exception des 2 secteurs « témoins » réalisées lors de l'étape précédente (arrêté 2, nouvelle teneur)
- La réalisation des collecteurs sur l'avenue de Mail (arrêté 3, inchangé)

Cette modification de planification n'a pas d'incidence sur les coûts totaux de réalisation de l'ouvrage, dont les prix estimés sont restés globalement identiques, hors hausses, à ceux de la PR-753 dans sa version initiale. Le total net HT des 3 arrêtés, nouvelle teneur est identique à celui figurant dans la PR initiale. Seul varie le montant de la TVA, qui a été adapté de 7,6% à 8%, du fait du changement de taux au 1.1.2011. (voir tableau récapitulatif ci-après)

Les travaux compris dans différents arrêtés, selon la nouvelle planification, sont donc les suivants :

PHASE 3 (arrêté 1, nouvelle teneur) :

La troisième phase de l'aménagement de la Plaine de Plainpalais comprend la moitié Nord de la Plaine (partie centrale), à l'exception de la pointe Nord. Elle comprend également deux secteurs « témoins » du mail périmétral (selon les plans annexés). Au cours de cette phase, le revêtement de sol sera remplacé par du gorrh rouge du Beaujolais, dans la continuité des travaux déjà réalisés.

Une nouvelle aire de jeux pour enfants sera construite et l'emplacement pour une buvette saisonnière sera installée à proximité, entre les nouveaux jeux et le mail, ainsi que le nouveau bowl. En ce qui concerne la pratique de la pétanque, les terrains existants seront déplacés, en raison de l'élargissement du mail, ce en concertation avec les usagers qui ont été rencontrés.

Les deux secteurs « témoins » du mail ou promenade périmétrale intégrés dans cette étape seront entièrement réaménagés. Des nouveaux dispositifs permettront aux marchands d'être alimentés en électricité. De même, des nouveaux points d'eau seront mis à leur disposition.

PHASE 4 (arrêté 2, nouvelle teneur):

Cette phase comprend le réaménagement complet du mail, à l'exception des deux secteurs réalisés lors de la phase 3. Des nouveaux arbres seront plantés, des installations techniques (alimentation électrique à l'intention des marchands et des points d'eau) seront mises en place. Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines, épingles à vélos, nouveau système d'éclairage public seront mis en place).

Cette phase viendra ainsi achever l'aménagement de la plaine entre le carrefour des 23 cantons et la rue Harry-Marc.

ASSAINISSEMENT – COLLECTEUR DE L'AVENUE DU MAIL (arrêté 3, inchangé sauf TVA):

Les travaux prévus sur le collecteur de l'avenue du Mail (arrêté 3) restent inchangés. Seul varie le montant de la TVA, qui passe de 7,6% à 8%.

NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX ENTRE LES PHASES 3 ET 4

Arrêté I : phase 3, complément de la zone centrale et secteurs « témoins » du mail périmétral

Libellé	Total arrondi
Génie civil	8 710 340
Installations électriques	1 079 600
Installations sanitaire	215 790
Espaces verts	414 820
Mobilier urbain	653 280
Edicules	570 000
Honoraires	513 500
Frais divers	76 000
Information et communication	40 000
Total HT	12 273 330
TVA 8% (arrondi)	981 870
Total TTC brut	13 255 200
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	530 210
Total TTC net	13 785 410
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 12 \times 4\%}{2 \times 12}$	275 710
Total TTC arrêté I : Phase 3 – arrondi à	14 061 120

Arrêté II : phase 4, mail périmétral

Libellé	Total arrondi
Génie civil	6 937 640
Installations électriques	493 670
Installations sanitaire	142 440
Espaces verts	1 422 160
Mobilier urbain	411 240
Honoraires	400 000
Frais divers	84 500
Information et communication	65 000
Total HT	9 956 650
TVA 8% (arrondi)	796 535
Total TTC brut	10 753 185
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	430 130
Total TTC net	11 183 315
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 12 \times 4\%}{2 \times 12}$	223 670
Total TTC arrêté II : Phase 4 – arrondi à	11 406 985

Arrêté III : Assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail

Libellé	Total arrondi
Génie civil	722 870
Honoraires	41 500
Total HT	764 370
TVA 8% (arrondi)	61 150
Total TTC brut	825 520
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	33 020
Total TTC net	858 540
A déduire :	
Subvention cantonale de 15% (arrondi) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur + TVA = 822 462 francs)	123 828
Total TTC arrêté III : assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail - arrondi à	734 715

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-753 INITIALE ET LA PR-753 AMENDÉE

	PR-753 initiale				PR-753 amendée			
	Arrêté I	Arrêté II	Arrêté III	Total	Arrêté I	Arrêté II	Arrêté III	Total
Montants HT	14'106'070	8'123'910	764'370	22'994'350	12'273'330	9'956'650	764'370	22'994'350
TVA	1'072'062	617'418	58'095	1'747'575	981'870	796'535	61'150	1'839'555
Total TTC brut	15'178'132	8'741'328	822'465	24'741'925	13'255'200	10'753'185	825'520	24'833'905
Prestations du personnel et Intérêts intercalaires	922'832	531'474	32'900	1'487'206	805'920	653'800	33'020	1'492'740
Subvention Cantonale	–	–	-123'370	-123'370	–	–	-123'828	-123'828
Total TTC arrêté arrondi à	16'101'000	9'272'800	731'990	26'105'790	14'061'120	11'406'985	734'715	26'202'820

Charge financière

Pour l'arrêté I (14 061 120 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3.5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 989 355 francs.

Pour l'arrêté II (11 406 985 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3.5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 802 608 francs.

Pour l'arrêté III (734 715 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3.5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 51 695 francs.

PR 753 – ancien intitulé (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:

- 1. un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;*
- 2. un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;*
- 3. un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs.*

PR-753 amendée – Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 202 820 francs, soit :

- 1. un montant de 14 061 120 destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit le complément de la surface centrale , périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, ainsi que deux secteurs « témoins » du mail périmétral ;**
- 2. un montant de 11 406 985 destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit la réalisation de l'allée du mail périmétral en complément des deux secteurs « témoins » prévus à l'arrêté 1 ;**
- 3. un montant net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants (nouvelle teneur) :

Arrête

PROJET D'ARRETE I amendé

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 061 120 destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant deux secteurs du mail périmétral ;

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 061 120 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4 - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE II amendé

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 406 985 destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué de l'allée périphérique du mail à l'exception des deux secteurs périmétral prévus à l'arrêté 1

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 406 985 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4 - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE III amendé

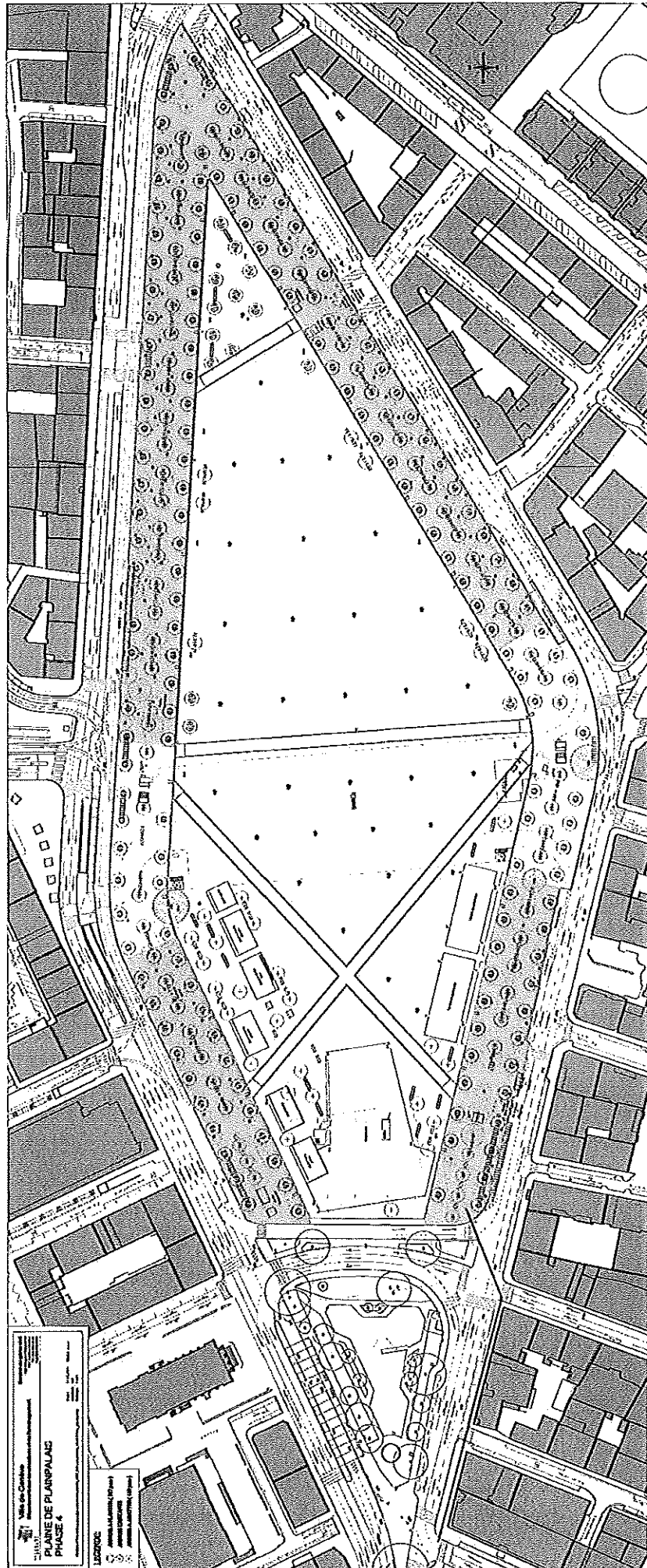
Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 858 540 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4 - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes : plan schématique de toutes les phases de travaux futures



PLAINE DE PLAINPALAIS

Etat sanitaire des arbres

- Résultats et conclusions -

1. Contexte et méthode

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine de Plainpalais, le SEVE a réalisé un diagnostic des arbres présents sur la Plaine de Plainpalais, la Place du Cirque et la berme centrale de la Rue Harry-Marc. L'objectif est d'évaluer l'état sanitaire des arbres pour éclairer les prises de décisions dans le cadre du projet d'ensemble.

Les arbres ont fait l'objet de deux analyses visuelles, au printemps 2006 (Plaine strictement) et en septembre 2008 (Plaine, Place du Cirque et Rue Harry-Marc). Aucune investigation interne à l'arbre (sondage) ou analyse racinaire n'a été pratiquée.

Le présent document intègre les observations des deux diagnostics, mentionne les conclusions concernant l'état des arbres et indique les interventions envisagées à court terme sur les arbres pour raison sanitaire (maintien, élagage, abattage).

2. Résultats

Les cartes localisant les arbres visités et la liste détaillée des observations réalisées arbre par arbre sont présentées en Annexes I et II.

La carte ci-après propose une vue d'ensemble des résultats du diagnostic.

Carte générale état sanitaire – pdf joint, format A3

3. Synthèse concernant la PLACE DU CIRQUE et la RUE HARRY-MARC

28 arbres sont présents, représentant une diversité botanique de 10 genres d'arbres différents, les marronniers étant les plus représentés avec 32 % des effectifs.

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- 19 arbres en état sanitaire BON
- 9 arbres en état sanitaire CORRECT
- 0 arbre en état sanitaire MEDIOCRE
- 0 arbre en état sanitaire MAUVAIS

☛ Conclusion :

L'état du patrimoine arboré de la Place du Cirque et de la Rue Harry-Marc est globalement satisfaisant et présente une importante diversité botanique.

Les principales dépréciations sanitaires observées s'expliquent par les contraintes liées au sol : réfection de surfaces, piétinements, etc.

4. Synthèse sur les arbres de la PLAINE DE PLAINPALAIS

Sur 261 emplacements identifiés, 242 arbres sont présents et 19 arbres manquants.

Sur les 242 arbres présents, environ 50 arbres sont des jeunes plantations (moins de 10 ans).

La diversité botanique est de 6 genres d'arbres différents, dont :

- 70 % de marronniers
- 19 % de tilleuls
- 9 % d'ormes

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- **117 arbres en état sanitaire BON** soit 45 % des emplacements
- **94 arbres en état sanitaire CORRECT** soit 36 % des emplacements
- **29 arbres en état sanitaire MEDIOCRE** soit 11 % des emplacements
- **2 arbres en état sanitaire MAUVAIS** soit 1 % des emplacements
- et 19 arbres manquants soit 7 % des emplacements

☛ Conclusion :

Sur **261 emplacements, environ 19 % des arbres sont absents ou en état préoccupant** (médiocre à mauvais), ce qui constitue un pourcentage élevé.

L'abattage de 11 arbres devra prochainement être réalisé.

A ce constat s'ajoute une importante hétérogénéité en terme de classes d'âge des arbres, allant de plus jeunes plantations (environ 20 % d'arbres jeunes) à des arbres très âgés.

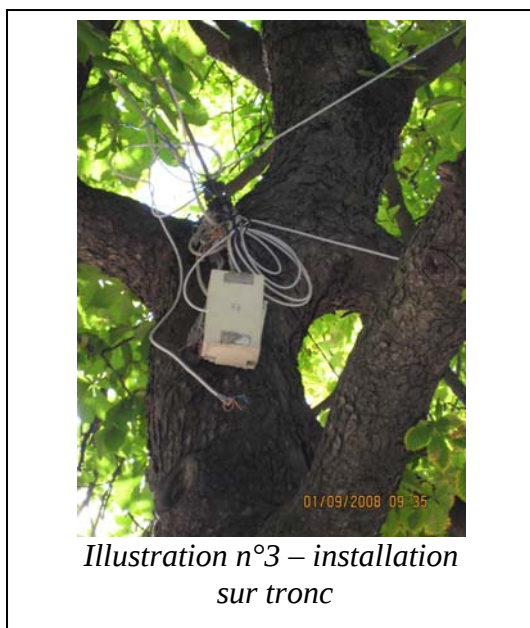
Au vu de ces éléments, le remplacement des arbres manquants ou l'opportunité de renouveler ceux en mauvais état doit se réfléchir globalement à l'échelle du site.

5. Les principales causes de dépréciations sanitaires

Les dépréciations sanitaires des arbres sont principalement liées aux phénomènes suivants :

- **blessures conséquentes** sur troncs, collets et charpentières :
chocs de véhicules, utilisation des arbres comme support d'installations pérennes ou temporaires, etc.

cf. illustrations n°1 à 4



- **tassement du sol** au pied des arbres, lié aux usages multiples (stand, manifestations, circulation, etc) entraînant une imperméabilisation du sol

cf. illustration n°6



☛ Conclusion :

Compte-tenu de ce constat il conviendra de :

Programmer à court terme les interventions de mise en sécurité des arbres identifiés

Réfléchir les renouvellements à l'échelle globale de la Plaine

Orienter les nouveaux aménagements vers une **meilleure protection des arbres** (espace à réserver autour des arbres, installation de protections physiques pérennes, etc.)

Proposer des **conditions de développement favorables aux arbres** (qualité des fosses de plantation, revêtements perméables, etc.)

LE MAIRE



VILLE DE
GENÈVE

- ☒ dossier adm
- ☐ copies lettres
- ☒ copies notes
- ☒ Mme Charollais
- ☒ N. Nacheel
- ☐

NOTE à

Madame Maria PEREZ
Présidente de la commission des travaux
et construction
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 12 mars 2010

Objet

PR-753 « Plaine de Plainpalais »

Madame la présidente,
Chère Madame,

A l'issue de l'audition du 10 février 2010 par la commission des travaux et des constructions concernant la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, la commission s'est interrogée au sujet du phasage des travaux.

La décision qui a motivé notre Conseil à procéder par étapes est expliquée dans la proposition de crédit PR-419 du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la réfection de la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais.

En proposant une première phase de réalisation, très sectorielle, il était important de tester l'offre de service donnée aux utilisateurs professionnels et au public par rapport au choix de revêtement d'un minéral naturel concassé – le gorrh – choisi notamment pour sa capacité drainante.

Compte tenu de son usage et du programme d'occupation, la réfection de la plaine de Plainpalais ne peut avoir lieu en une fois. Il s'agit notamment de tenir compte des autorisations contractées, établies parfois d'une année à l'autre.

Pour cette raison, la deuxième étape de réfection, objet de la PR-419, prioritaire du point de vue de l'état de dégradation, concernait uniquement la zone sud de la partie centrale de manière à pouvoir à nouveau recevoir les cirques, quitte à les déplacer de quelques mètres.

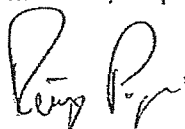
Quant à la troisième étape, objet de la PR-753, elle concerne le solde de la partie centrale et l'entier de l'allée périmétrale. Là également, une organisation par phase des travaux sur le pourtour du site est prévue pour tenir compte des besoins et afin de permettre autant que possible le maintien des marchés aux puces et de détail.

Ainsi qu'il l'a déjà été précisé à votre commission, à la suite de la délibération favorable du Conseil municipal sur la PR-419 le 9 mai 2007, un appel d'offre public a été lancé pour les

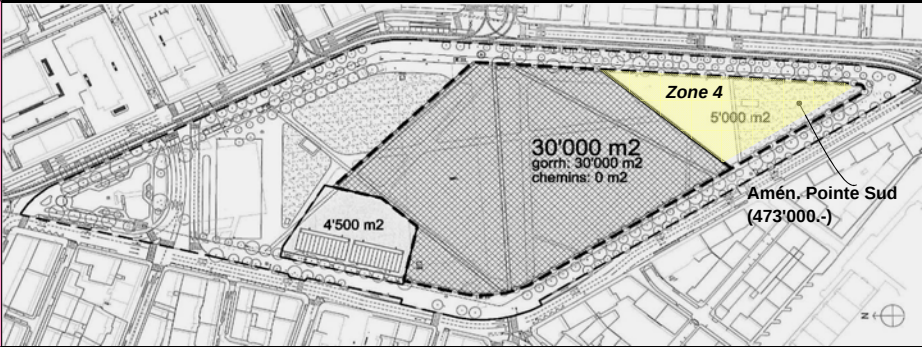
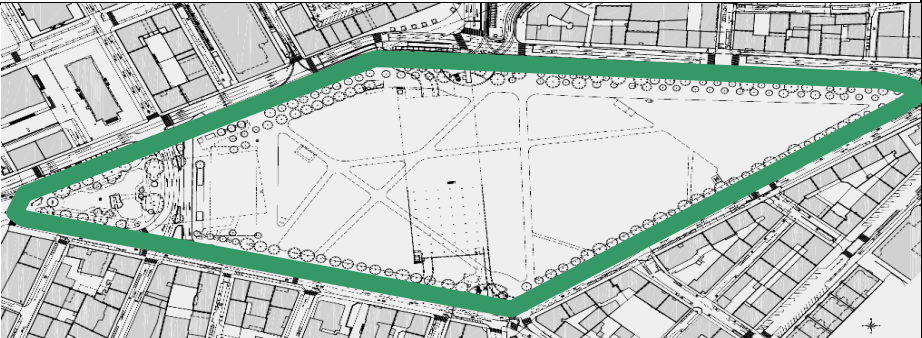
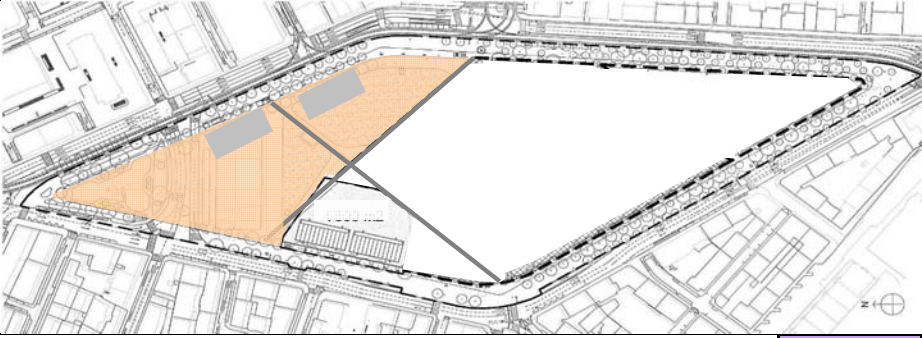
travaux de gros œuvre et de revêtement de surface portant sur la totalité du périmètre de la plaine. Il va de soi cependant que seuls les travaux portant sur la deuxième étape ont fait l'objet d'une commande ferme. Les travaux portant sur la troisième étape restent conditionnés à un vote favorable de votre Conseil sur la PR-753 et ne pourront être adjugés qu'à l'issue du délai référendaire.

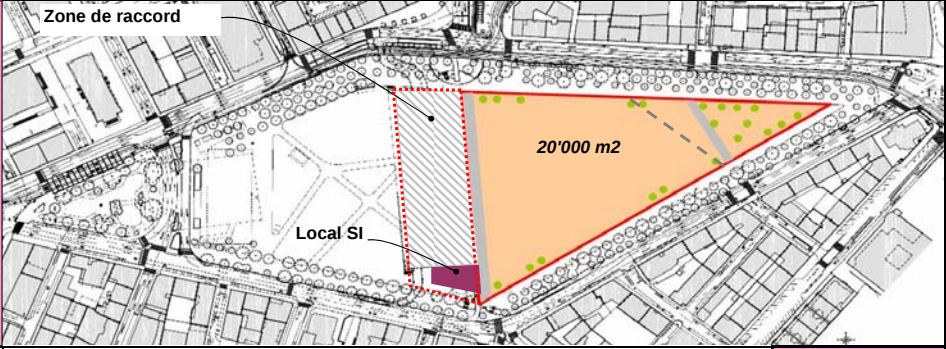
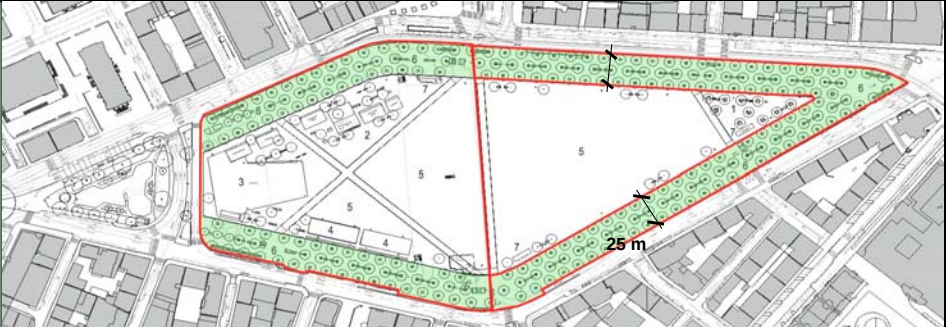
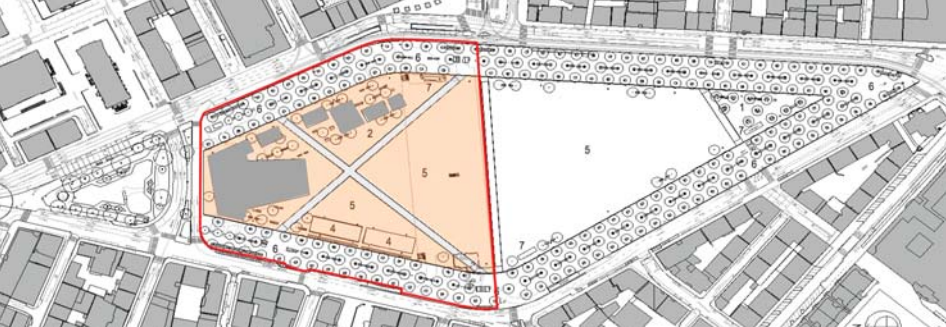
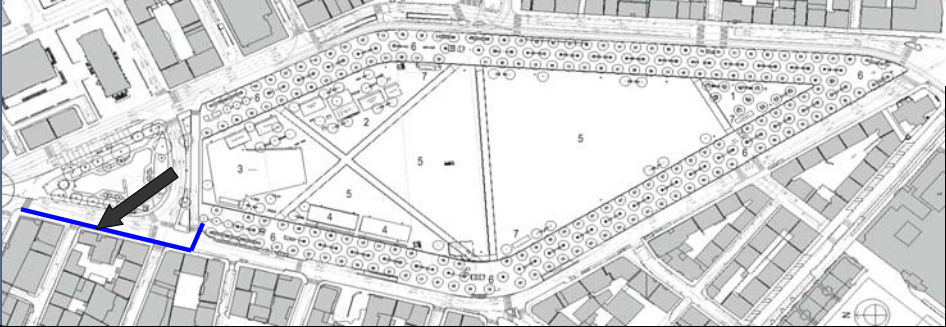
J'espère ainsi avoir répondu à l'attente de votre commission et reste néanmoins à votre disposition pour toute précision ou complément d'information qui vous serait nécessaire.

Veuillez agréer, Madame la présidente, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rémy Pagani

PR- 419: Etapes votées		Surface
Adaptation PR-419 MONTANT VOTE		
	Aucune intervention sur le Mail - Aucun Mobilier urbain - Aucun arbres - 80% des terres réutilisées - Collecteur en système unitaire - EP - Local SI (100'000.-)	12'321'700.00 35'000.00
Projet 2004		Surface
MAIL		
	Réfection partielle du Mail (30%) - Plantations d'arbres (60pce) - Edicules (3pce) - Mobilier urbain - EP - Equipements marchés	5'200'000.00 9'000.00
Projet 2004		Surface
ZONE NORD		
	Jeux pour enfants - Amén. Pointe Nord - Street Plaza (250'000.-) - Gohrr - Eclairage public	8'400'000.00 26'250.00
Remarques:		
_ Collecteur non prévu initialement _ Zone 4 de la PR-419 (étapes votées), sous évaluée car manque 1'300'000.-		
Coût total ~ :		26'000'000.00

PROJET ACTUEL			Surface
Réalisation PHASE 2 (2009 - 2010)			
	Gohrr + Réseau de drainage (séparatif) + Chambres de distribution + Local SI (700'000.-) + Cheminements + Plantations d'arbres (21pce) + Mobilier urbain + Mâts EP	12'321'700.00	28'400.00 m2
			(compris 8'400 m2, zone de raccord)
PR-753			Surface
MAIL			
	Plantations d'arbres (230) + Réfection du Mail (100%) + Mobilier urbain + Equipements marchés + EP	15'648'875.00	26'125.00 m2
PR-753			Surface
ZONE NORD			
	Gohrr + Cheminements + Jeux pour enfants + Street-plaza (1'200'000.-) + Eclairage public + Réseaux de drainage séparatif + Chambres de distribution + Plantations d'arbres (25) + Edicules (3pce)	9'724'915.00	23'300.00 m2
Arrêté III: rénovation des collecteurs			
	Rénovation de collecteur + Construction de collecteur	732'000.00	160.00 m
Coût total:			38'427'490.00

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Monsieur Alexandre Wisard,
Président de la Commission des travaux et des
constructions du Conseil municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 28 février 2011

Gestion, entretien et nettoyage de la plaine de Plainpalais

Monsieur le Président,

Le Conseiller administratif
Pierre Maudet
pierre.maudet@ville-ge.ch

Me référant aux divers articles parus dans la presse concernant la plaine de Plainpalais, je souhaite préciser quelques points relatifs à ce dossier.

Ainsi que le mentionne la PR-419 du 8 juin 2005, le souci du nettoyage de la plaine a été intégré au départ de l'étude sur la 2^{ème} étape de réfection de cet espace.

Il est vrai que le budget prévisionnel d'exploitation figurant dans la PR a été sous-estimé mais, comme vous le savez, ces budgets sont mentionnés à titre purement indicatif dans les demandes de crédits d'investissement et, par ailleurs, le texte indique à juste titre que « les autres charges sont assurées dans le cadre du budget ordinaire ». Les rapports de majorité et de minorité, quant à eux, n'évoquent aucune préoccupation à cet égard.

A ce stade, mon département a été impliqué de manière marginale. En effet, l'entretien de l'ancienne plaine résultait d'une logique de territoire consistant à confier les pelouses au SEVE, la place de jeux au service des écoles (ECO), le skatepark à la Délégation à la jeunesse (DEJ), divers espaces au service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et le bitume au service Voirie-ville propre (VVP).

Parallèlement à la réflexion relative à la plaine, l'administration a entrepris une étude visant à rationaliser l'entretien du mobilier urbain et des surfaces sur l'ensemble du territoire de la ville, en fonction d'une logique métier. Cette étude, encore en cours actuellement, a donné un éclairage nouveau à l'organisation de l'entretien de la plaine, VVP étant pressenti pour devenir le service compétent pour intervenir sur toute la surface, à l'exception des arbres et des végétaux.

C'est ainsi que VVP, à partir du printemps 2010, a été amené à élaborer un dispositif d'entretien et à le présenter au Conseil administratif en vue d'intégrer les coûts dans le projet de budget 2011.

Ce dispositif concerne la surface rénovée à ce jour.

Les options retenues ont été de considérer :

1. que les besoins à couvrir n'étaient en rien comparables avec ceux de l'ancienne plaine pour lesquels les services engageaient un minimum de moyens sans se coordonner,
2. qu'il convenait de distinguer les moyens nécessaires à la gestion de la plaine de ceux concernant l'entretien et le nettoyage.

La gestion

La gestion de la nouvelle plaine découle du nouveau concept retenu. Les besoins sont liés au fait que les prestations aux usagers et aux usagères sont fondamentalement différentes. Auparavant, la Ville louait des mètres carrés de bitume et les bénéficiaires les équipaient par leurs propres moyens. Aujourd'hui, il a été décidé d'offrir des mètres carrés équipés en fluide et en réseaux et de mettre en place une stratégie d'animation de la plaine.

Il s'agit donc de planifier, gérer, facturer, contrôler et coordonner, tant sur le plan administratif que technique, ce qui nécessite une fonction de gestionnaire de la plaine.

L'entretien et le nettoyage

Les services ont mis en évidence la nécessité de dissocier la maintenance technique appartenant au service du génie civil (GCI) du nettoyage (VVP). Concernant le nettoyage, il est apparu clairement qu'une équipe devait être rattachée à ce lieu et, si possible, disposer d'un dépôt sur place.

Saisi de ces questions en septembre 2010, le Conseil administratif a décidé de mettre en œuvre le dispositif de façon progressive et de le décliner en deux paliers :

1^{er} palier : dispositif adapté à l'état actuel de la plaine (budget 2011) :

- création d'1 poste de gestionnaire (SEEP)	CHF 90.000,--
- création de 2 postes pour VVP	CHF 160.000,--
- achat de matériel pour VVP	CHF 50.000,--
- mandats complémentaires à l'activité de VVP (Orangerie)	CHF 45.000,--
- mandat maintenance du ghorr (<i>entreprise Jacquet, mandatée par le GCI</i>)	<u>CHF 150.000,--</u>
	CHF 495.000,--

2^{ème} palier : dispositif adapté à l'état futur de la plaine au terme des travaux faisant l'objet de la PR-753 (budgets 2012 et/ou 2013) :

- création d'un 2 ^{ème} poste de gestionnaire	CHF 90.000,--
- création de 3 postes supplémentaires pour VVP	CHF 240.000,--
- achat de matériel pour VVP	<u>CHF 34.000,--</u>
	CHF 364.000,--

Le transfert de moyens à VVP par les services qui gèrent aujourd'hui des mandats sur la plaine (SAM, ECO, DEJ, SEVE) a également été prévu progressivement en fonction de l'avancement des travaux.

Ces données ont été clairement posées durant l'été 2010 en concertation entre les services concernés. Le Conseil administratif en a pris acte et a introduit les montants nécessaires pour 2011 dans le budget, au moment du correctif budgétaire.

Ce travail des services m'a permis, le 9 novembre 2010, lors de l'audition du Conseil administratif par la Commission des finances au sujet du projet de budget 2011, d'indiquer que les dépenses d'entretien de la plaine représentaient environ CHF 500.000,-- à intégrer dans le budget. Le procès-verbal en témoigne.

Lors de cette même séance, j'ai également insisté sur le fait que la nouvelle plaine de Plainpalais (« *ce beau projet sur le plus grand espace public de la ville* », pour reprendre vos paroles telles qu'elles ressortent d'un récent article d'un quotidien gratuit) devait faire l'objet d'un vrai concept d'entretien et qu'il ne fallait surtout pas reconduire le nettoyage aléatoire et morcelé effectué par cinq services différents qui prévalait par le passé.

En conclusion, je pense que la question de l'entretien de la plaine a été traitée correctement par l'administration, qui a étudié le dossier et fourni les données, par la Délégation du CA à l'aménagement, qui a porté le sujet à son ordre du jour de plusieurs séances en 2010, par le Conseil administratif, qui a intégré les montants nécessaires dans le budget 2011 et par le Conseil municipal, qui les a votés.

A mon avis, l'impression de manque d'anticipation qui ressort aujourd'hui dans les médias est imputable aux circonstances suivantes.

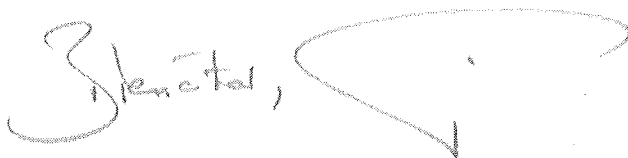
- Lors du dépôt de la PR-419, en 2005, les services travaillaient selon une logique différente et aucun département n'avait la vision d'ensemble des besoins. A cet égard, il est intéressant de noter que le projet d'entretien de la plaine de Plainpalais, tel qu'il est défini aujourd'hui, préfigure une répartition des tâches entre les services qui devrait prévaloir à l'avenir pour les espaces publics et espaces assimilés à des lieux publics.

Je précise que, pour la plaine, l'organisation de l'entretien en fonction des compétences métier ne prendra complètement effet qu'au moment où la réfection sera achevée. A ce jour, les surfaces non rénovées sont toujours gérées en fonction des activités (jeux, skate, pétanque).

- Jusqu'au vote du budget 2011 (décembre 2010), mes services ne savaient pas de quels moyens ils disposeraient. Il faut dire à ce sujet que la charge menée contre mon département dans le débat budgétaire n'était pas faite pour les rassurer. Une fois ces moyens acquis, un inévitable temps d'inertie dû au délai référendaire, au processus d'engagement du personnel et à la commande du matériel nécessaire a pu donner le sentiment que la Ville de Genève n'avait pas organisé le dispositif d'entretien de la nouvelle plaine.

Pour ma part, et durant cette phase encore transitoire, j'ai demandé au service VVP de se montrer particulièrement attentif et réactif à l'état de la plaine pour ce qui concerne les surfaces qui lui sont attribuées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet

Copie à M. Rémy Pagani, Conseiller administratif